

RAPPORT DE CONTRÔLE SUR L'EXERCICE 2022

GAZ





Le rapport de contrôle 2022 que nous publions détaille l'action de TE38 en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. Notre rôle consiste à surveiller le bon accomplissement des missions déléguées à trois opérateurs : GRDF, GreenAlp et PRIMAGAZ, via des contrats de concession.

Tout comme pour l'électricité, le contexte géopolitique a eu un impact sur les budgets des consommateurs de gaz naturel au cours des deux dernières années, notamment dans les communes où une partie des factures couvre les investissements et la gestion des infrastructures de distribution appartenant aux communes.

Ces ouvrages doivent répondre à des besoins de sécurité, de disponibilité et de modernisation, tout en relevant des enjeux de compétitivité. Il est donc essentiel que le gaz naturel demeure l'une des énergies les moins chères en réseau et continue de jouer un rôle majeur en couvrant les besoins énergétiques hivernaux, qui sont difficilement substituables par l'électricité.

Par ailleurs, le département de l'Isère, en tant que leader régional dans les installations de méthanisation destinées à l'injection dans les réseaux de biométhane, participe activement à la transition énergétique indispensable. Cela nécessite le développement de nos concessions pour raccorder ces installations, renforcer les réseaux permettant l'accueil du gaz vert produit, mais également pour desservir de nouveaux usagers.

Les investissements passés et futurs, consacrés à la transition écologique ainsi qu'à la sécurité et à la qualité de nos ouvrages, témoignent du sérieux de nos concessionnaires dans la gestion et le développement du service public. TE38 porte une attention particulière, aux côtés d'autres acteurs publics, à l'émergence et à la réussite des projets de production de biométhane, souvent d'origine agricole.

Ce rapport contient toutes les informations essentielles concernant la gestion des concessions de distribution de gaz combustible, qu'il s'agisse de gaz naturel, de propane ou de biométhane. Je vous souhaite une bonne lecture.

Bertrand LCHAT
Président de TE38
Vice-président de la Fédération
Nationale des Collectivités
Concédantes et Régies (FNCCR)

SOMMAIRE

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE
DE GAZ ORGANISÉE PAR TE38

p.4

LES CONCESSIONS GRDF

p.8

LES CONCESSIONS GREENALP

P.24

LA CONCESSION PRIMAGAZ

p.32

LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

p.39

GLOSSAIRE

p.40



PÉRIMÈTRE ET SPÉCIFICITÉS DES CONCESSIONS GAZ

RÉPARTITION DES CONCESSIONNAIRES
GAZ SUR LE PÉRIMÈTRE TE38

La distribution publique de gaz organisée par TE38 concerne **145 communes**. Le service public est délégué à 3 opérateurs sous la forme de concessions par des contrats de 30 ans :



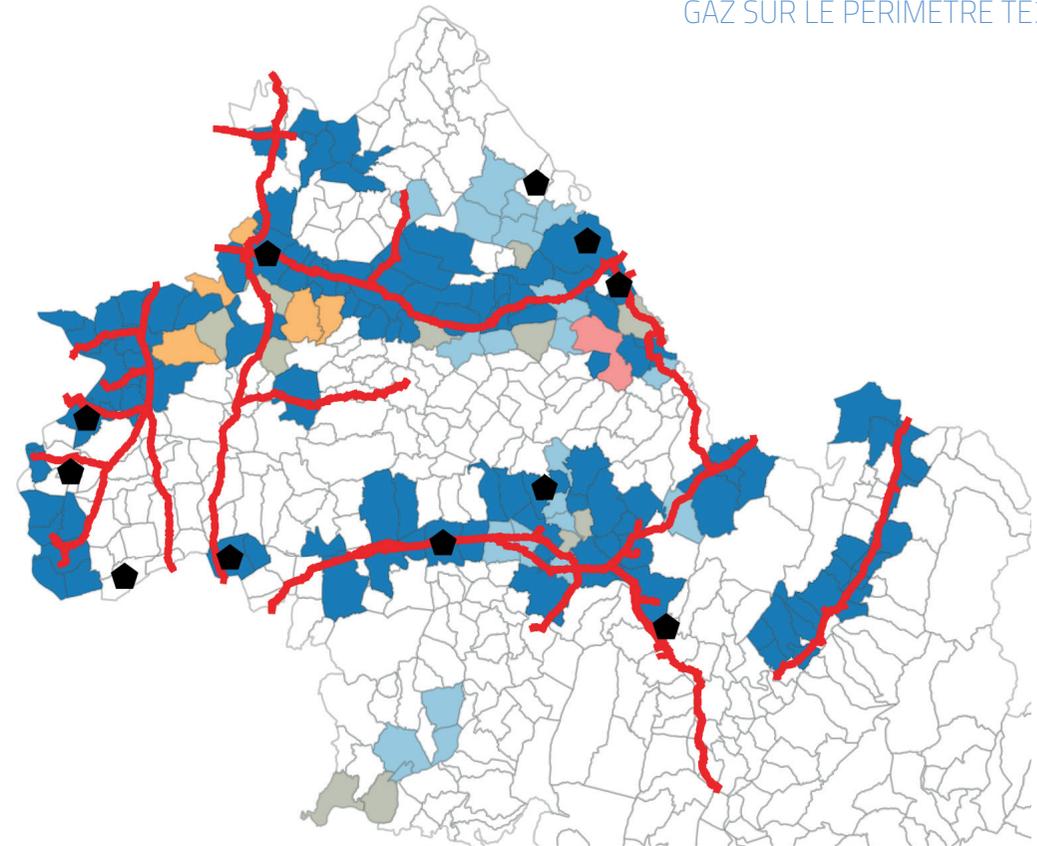
sur **105 communes** pour le contrat « historique » fondé sur la loi de nationalisation du 8 avril 1946 et renouvelé en 2002, ainsi que sur la commune de TENCIN par délégation de service public en 2006. Un seul tarif d'utilisation du réseau péréqué à la maille de GRDF s'applique pour la distribution de gaz naturel ou de biogaz.



sur **32 communes** selon six contrats de délégation de service public, signés en 2006 avec deux formes de distribution: « classique » pour le gaz naturel raccordé au réseau de transport, et « îlots de gaz propane » sur les communes plus éloignées du transport. Les tarifs d'acheminement du gaz naturel et de fourniture de propane sont fixés dans les contrats de concessions. Ils sont identiques pour les six contrats, mais non péréqués à la maille GreenAlp.



sur **8 communes** selon un contrat de délégation de service public, signé en 2007 avec une distribution de gaz propane. Le tarif de fourniture de propane est fixé dans le contrat de concession.



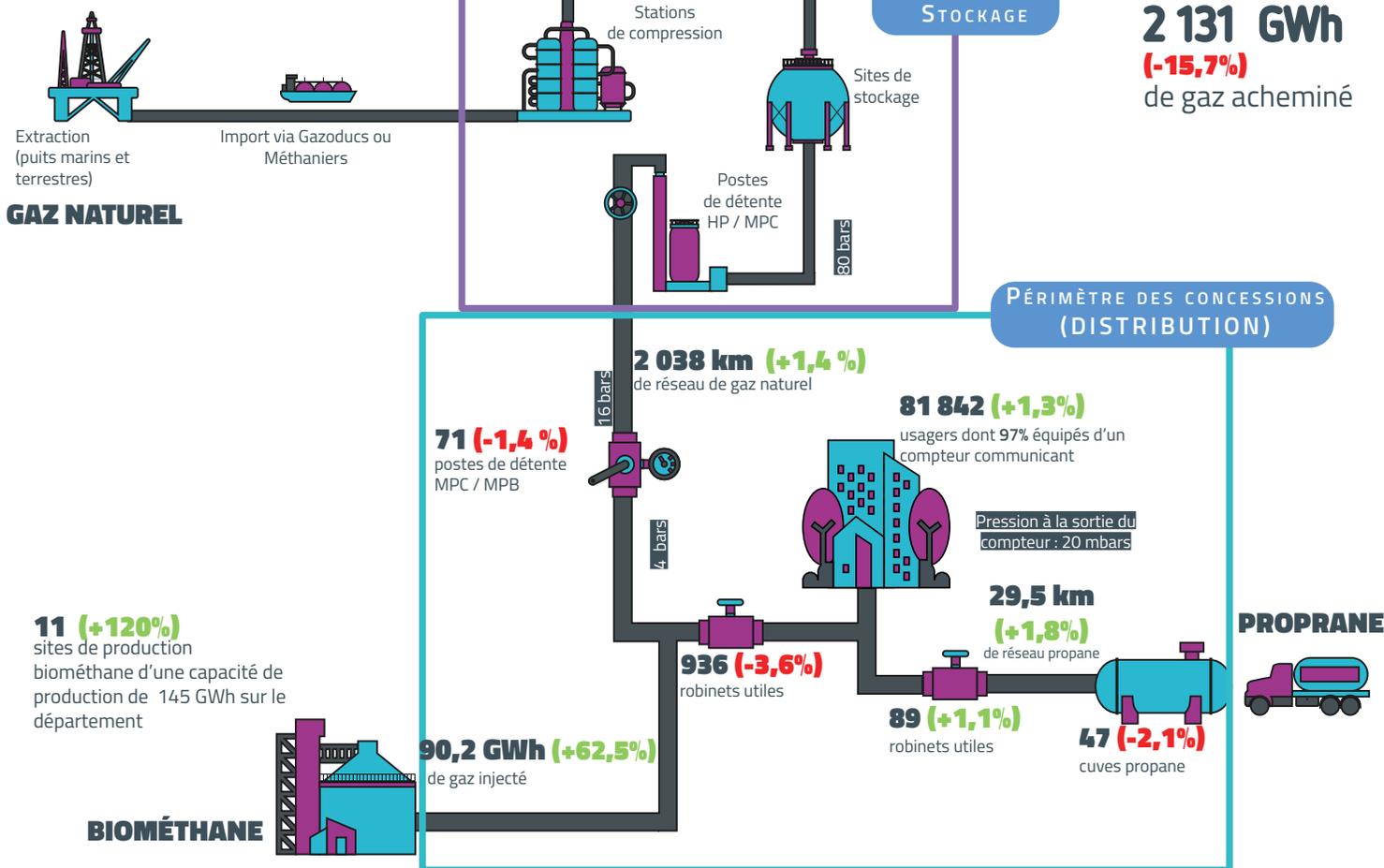
LÉGENDE

- Concessions GRDF (105 communes)
- Concessions mixte GRDF (1 commune)
- Concessions GreenAlp (23 communes)
- Concession Primagaz (5 communes)
- Concessions GreenAlp ou Primagaz non desservies (11 communes)
- Réseau de transport
- ◆ Méthaniseur en service (11)

À NOTER : le rapport suivant rend compte des contrôles menés en 2023 à partir des données des exercices 2022

LES CHIFFRES-CLÉS

ÉVOLUTION 2022/2021



USAGERS

	GRDF	GREENALP	PRIMAGAZ
USAGERS	80 548	1 083	211
GWH CONSOMMÉS	2 025	104	1,5
RÉCLAMATIONS	402	8	5

QUALITÉ DE FOURNITURE

18 usagers coupés
pour 1000 usagers
(-21,7%)



PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS



4,8 M€ (-23,1%) investis
221 M€ (+3,3%) de valeur brute

1 967 km (+1,3%) de réseau

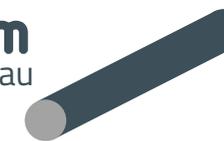


51 k€ (-31,1%) investis

14 M€ de valeur brute



95 km de réseau



1,6 k€ (-77,1%) investis

0,8 M€ de valeur brute



6 km de réseau



L'autorité concédante exerce le **contrôle du bon accomplissement des missions de service public** conformément à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. À cet effet, elle **désigne les agents de contrôle assermentés** par le tribunal de grande instance, chargés de vérifier le respect des dispositions des cahiers des charges de concessions. Une **redevance** est versée par les concessionnaires pour assurer la compétence, notamment l'exercice du contrôle.

ÉTAPES PRINCIPALES DE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE DE TE38



* Le cabinet NALDEO a assisté TE38 dans le cadre de l'accord-cadre du groupement TEARA pour les prestations de contrôle « tableaux de bord » des concessionnaires et « analyse d'un échantillon de 20 dossiers ».

* CRACs : Compte Rendu Annuel d'Activités des Concessionnaires

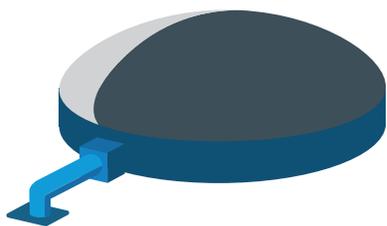


LE CONTRÔLE CONTINU

- Avis et conseils sur les travaux d'extension et raccordement au réseau de distribution de gaz et sur les projets de méthanisation
- Calcul des redevances de concessions R1 : **372 117 € pour GRDF, 28 189 € pour GreenAlp et 6 707 € pour Primagaz**
- Suivi, négociation et modification des contrats de concession
- Contrôle des incidents gaz
- Réunions de suivi régulières avec les concessionnaires : **4 réunions avec GRDF**

- La politique énergétique du gouvernement fixe des priorités d'actions en termes de sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables, sécurité d'approvisionnement et lutte contre le réchauffement climatique. L'objectif est de réduire en France de 30% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2028 et donc la consommation de gaz naturel de 22% en 2028 par rapport à 2012.
- Néanmoins, le gaz naturel, énergie fossile la moins carbonée, est aujourd'hui essentiel au système énergétique français, car il se stocke et permet de passer les pointes d'hiver de chauffage. Son usage peut être recommandé dans certains cas : processus industriels, transport pour les véhicules lourds, remplacement des chaudières au fioul...
- Une mutation est à opérer pour remplacer à terme le gaz naturel par du biogaz ou de nouveaux gaz de synthèse décarbonés (hydrogène...). L'objectif du gouvernement est de multiplier la production de biogaz afin qu'il représente une part de 6 à 8% de la consommation de gaz d'ici 2028 soit 22 TWh/ an. Territoire énergie Auvergne-Rhône-Alpes a signé le 18 décembre 2023 la charte Ambitions Biogaz 2028 avec 8 partenaires pour développer les gaz renouvelables. La charte vise à contribuer aux objectifs du schéma régional biomasse : 4 TWh/an de biogaz injecté en 2035 en région Auvergne-Rhône-Alpes.

LA MÉTHANISATION



11 sites de production
en Isère d'une capacité de
production totale de **145 GWh/an**

- L'Isère compte actuellement 11 sites de production en service d'une capacité de production totale de 145 GWh/an. 90,2 GWh de biométhane ont été injectés en 2022. La quantité injectée a augmenté de 62% en 2022. La production de biométhane représente 2,8% de la consommation de gaz du département.

LA MOBILITÉ DURABLE

- Les stations de Gaz naturel Véhicule se déploient en Isère. 9 sont en service et 2 sont en cours de construction. GEG exploite 4 stations dans la Métropole de Grenoble et prévoit d'en exploiter 2 à Apprieu et Le Pont-de-Claix en 2024.

9 stations GNV en service
et 2 en cours de construction



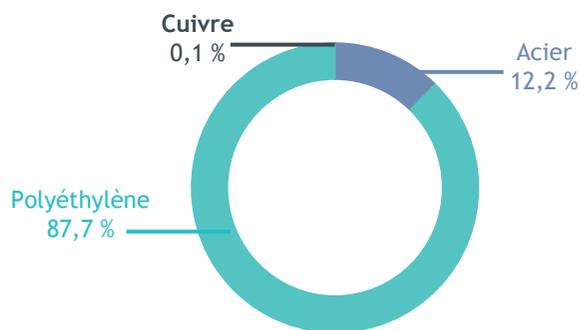
- L'infrastructure de distribution compte 1 967 km de canalisations. Les réseaux sont constitués à 87,7 % de polyéthylène, 12,2 % d'acier et 0,1 % de cuivre.

1 967 km
de canalisations

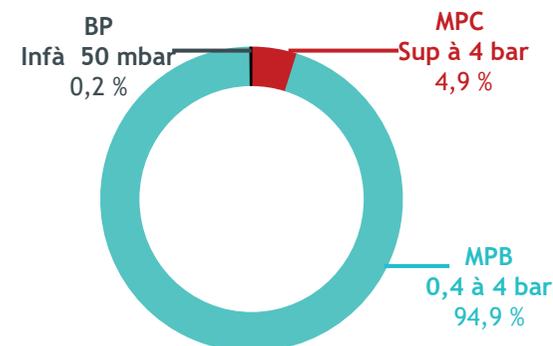


- ✓ La concession est peu concernée par les obligations réglementaires de renouvellement des réseaux qualifiés de sensibles d'ici 2050. Le taux de réseaux sensibles est de 0,3 % soit un taux plus faible que le taux moyen de 2,5% relevé sur un panel de 20 concessions, dont 5 métropoles et 15 territoires d'énergie. Le réseau de la concession ne contient pas de fonte. Les réseaux sensibles sont faiblement représentés : 1,37 km de réseau cuivre, 1,16 km de réseau en acier non protégé et 3,03 km de réseau basse pression.

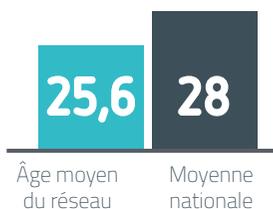
LINÉAIRE PAR MATÉRIAUX



LINÉAIRE PAR PRESSION

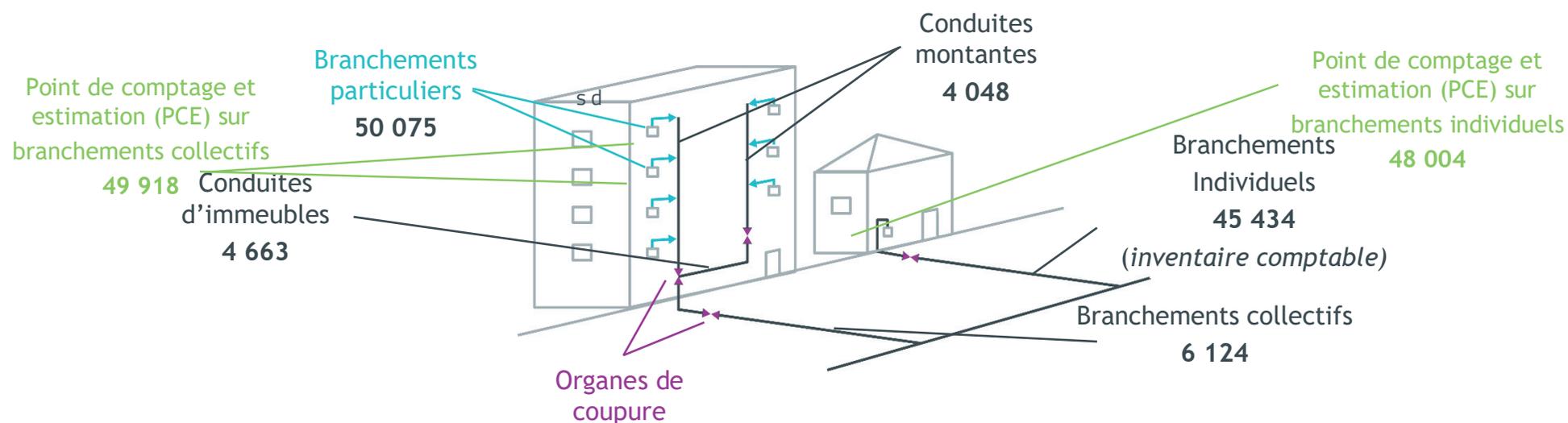


- ✓ L'âge moyen des réseaux est de **25,6 ans** et se situe en dessous de la moyenne nationale de 28 ans. Toutefois, l'âge des réseaux progresse chaque année du fait du faible taux de renouvellement du réseau (0,06 %). Les réseaux les plus anciens sont en acier, en cuivre ou en basse pression et se trouvent sur les communes de Bourgoin-Jallieu, Pont-Évêque, Vienne et Voiron.



- ✗ La concession compte **802 robinets utiles** et **1 585 robinets non utiles** à l'exploitation. Le nombre de robinets utiles est relativement faible avec en moyenne 1 robinet tous les 2,45 km de réseau. Cela peut avoir des conséquences sur les coupures de clients lors d'incident. Plus le robinet sera éloigné de l'incident, plus le nombre d'usagers coupés sera élevé.

LES OUVRAGES DE BRANCHEMENT



- Les ouvrages de raccordement comprennent les branchements individuels (45 434) ou collectifs (6 124) pour lesquels peuvent être associés des ouvrages collectifs d'immeubles : conduites montantes (4 048), conduites d'immeubles (4 663), nourrices de compteur (1 017), tiges de cuisine (145), conduites de coursives (13) et branchements particuliers d'étage (50 075).
- ✗ Il n'existe pas d'inventaire technique complet des branchements individuels. Pourtant les branchements sont le siège d'environ 4 incidents sur 5 sur la concession et font l'objet de nouvelles réglementations.

L'arrêté du 6 décembre 2021 impose d'améliorer la sécurité des branchements. D'ici 2050, tous les branchements devront être protégés par un dispositif de protection des branchements existants (DPBE). D'ici 2032, tous les branchements doivent être reportés en classe A en cartographie ou équipés de dispositif de protection.

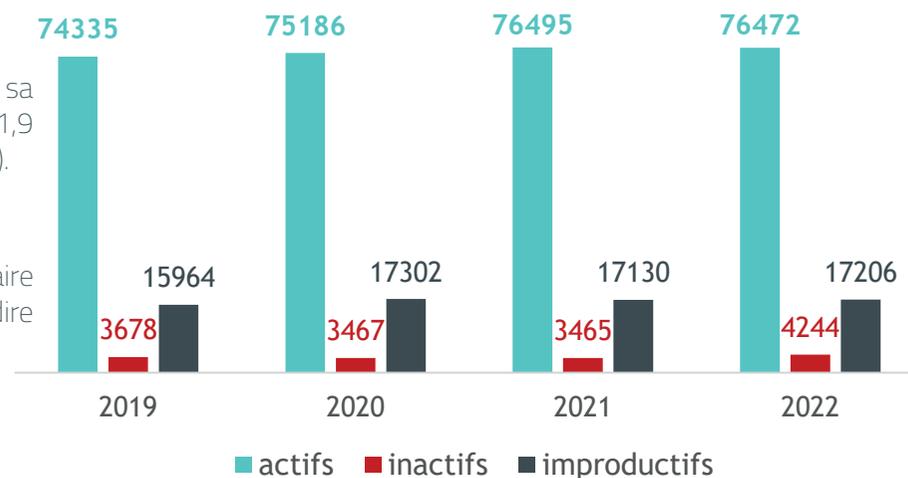
- ✘ GRDF n'a pas communiqué d'information quantitative sur ce sujet.
- Néanmoins, le nombre de branchements éligibles à la réglementation d'ici 2050 est estimé à 17 700 : 2 625 branchements collectifs et 15 075 branchements individuels en considérant que les branchements éligibles sont ceux posés entre 1980, année du déploiement du polyéthylène, et 2000, année d'introduction automatique du système de protection.
- Le nombre de branchements éligibles à la réglementation d'ici 2032 est estimé à 2 900 en considérant le taux de report en classe A des branchements (78,2 % en 2022 et en progression de 0,5 point par an).

- Les points de comptage et d'estimation (PCE) peuvent être actifs, inactifs, c'est-à-dire équipés d'un compteur sans contrat de fourniture et improductifs, c'est-à-dire non équipés de compteur. 97 922 sont à relève semestrielle pour les clients domestiques et 1 268 à relève non semestrielle pour les clients industriels.

- ✔ Parmi les 97 922 PCE 4 244 sont inactifs et 17 206 improductifs. Malgré sa progression, le taux de PCE des inactifs et improductif est contenu. Il se situe à 21,9 % soit en dessous des valeurs observées sur le panel des 20 concessions (26,3 %).

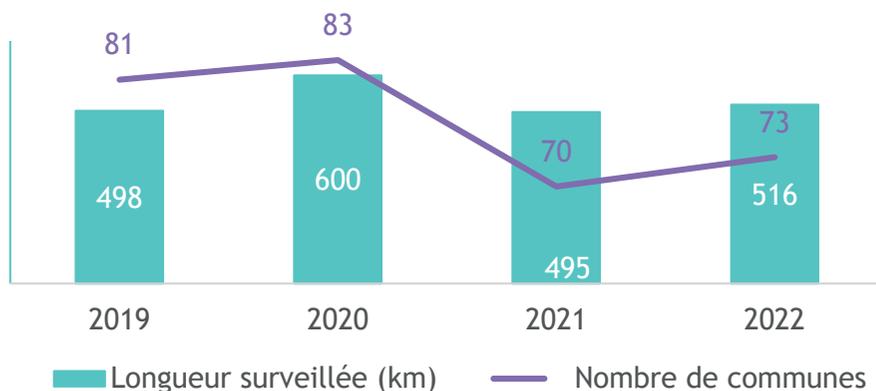
- ✔ Depuis le 1er janvier 2020, les compteurs sont des biens de retour. L'inventaire technique dénombre 81 693 compteurs dont 95 % sont télérelevés c'est-à-dire équipés d'un compteur Gazpar ou d'un module communicant.

RÉPARTITION DES POINTS DE COMPTAGE ET D'ESTIMATION DOMESTIQUES

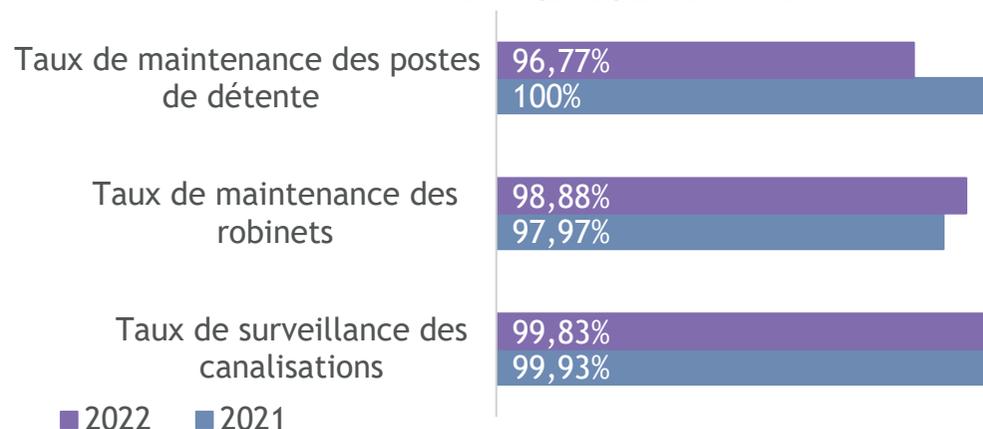


- ✓ L'activité de surveillance des réseaux a été menée sur 73 communes desservies en gaz et a concerné 516 km de réseaux, soit 26 % du linéaire. Plus précisément, 46 km ont été surveillés par Recherche Systématique de Fuite à pied (RSF pédestre) et 470 km par Véhicule équipé pour la Surveillance des Réseaux (VSR). L'activité de surveillance a permis de détecter 12 fuites de gaz, soit un nombre en baisse par rapport à 2021 (47 fuites). Rapporté au nombre de branchements, le nombre de fuites est de 4,7 ‰. Ce taux est en dessous du taux moyen observé sur le panel (7,1 ‰).

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX



COMPARAISON DES TAUX DE SURVEILLANCE ET MAINTENANCE RÉGLEMENTAIRE



- ✓ Depuis l'exercice 2020, GRDF transmet les taux de surveillance réglementaire des canalisations et de maintenance réglementaire des robinets de détente et des postes de détente et le résultat de la politique de surveillance avec le stock d'ouvrages en retard.
- ✗ Néanmoins, la transmission des données de maintenance est incomplète. GRDF ne communique pas les taux de maintenance réglementaire des branchements collectifs et des ouvrages de protection cathodique, les identifiants des ouvrages en retard de surveillance et les actes de maintenance effectués lors de contrôle d'échantillon de dossiers.
 - Le contrôle de la maintenance a permis de constater un retard de surveillance de 3,4 km des canalisations et de 9 robinets utiles. Interrogé en audit, GRDF a précisé que ce retard avait été rattrapé au 1er trimestre 2023, mais n'a pas produit de pièce pour le prouver. Le retard de maintenance sur 2 postes de biométhane identifié dans les données transmises a été infirmé suite aux questions complémentaires.

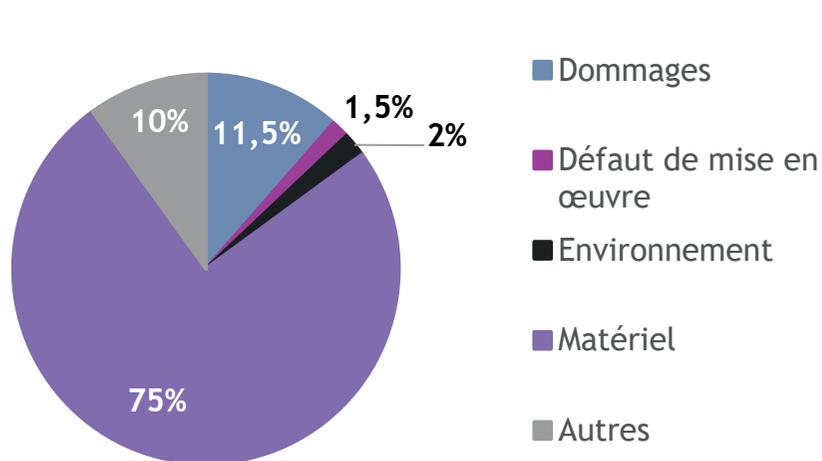


887 incidents ont affecté la concession dont 645 sur les ouvrages concédés. Le nombre d'incidents pour 100 km est de 45,1 et se situe en dessous de la moyenne du panel (70,5). 75 % des incidents ont pour cause des défaillances de matériel et 67,5 % sont localisés sur les branchements.

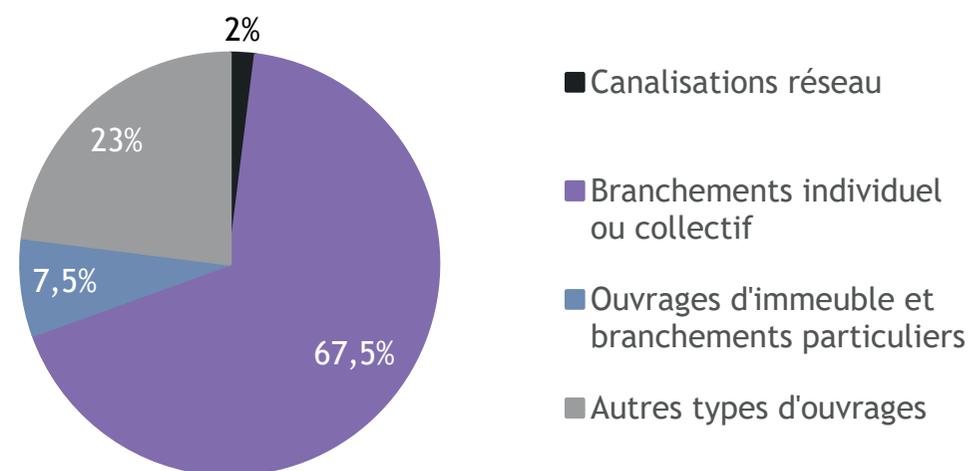


Un taux faible de **45,1 incidents** pour 100 km de réseau gaz

RÉPARTITION DES INCIDENTS PAR CAUSE



RÉPARTITION DES INCIDENTS PAR SIÈGE



La fourniture de gaz a été interrompue chez 1 460 clients. Il s'agit du niveau le plus bas observé depuis 6 ans. Le taux d'usagers coupés est de 9,5 % et se situe en dessous de la moyenne du panel (14,2 %). 3 dommages aux ouvrages et un acte malveillant ont entraîné la coupure de plus de 100 clients sur les communes de Crolles, Nivolas-Vermelle, le Versoud et Voiron. Aucun incident majeur entraînant la coupure de 500 usagers n'a eu lieu en 2022.



Le délai moyen d'interruption du flux gazeux en cas de fuite traitée en procédure gaz renforcée (intervention pompiers) est passé de 139 minutes à 54 minutes en 2022.



Le nombre de dommages aux ouvrages lors de travaux à proximité des réseaux est de 13 (12 en 2021 et 2020). Rapporté aux déclarations de travaux, le taux de dommages aux ouvrages est de 1,8 %.

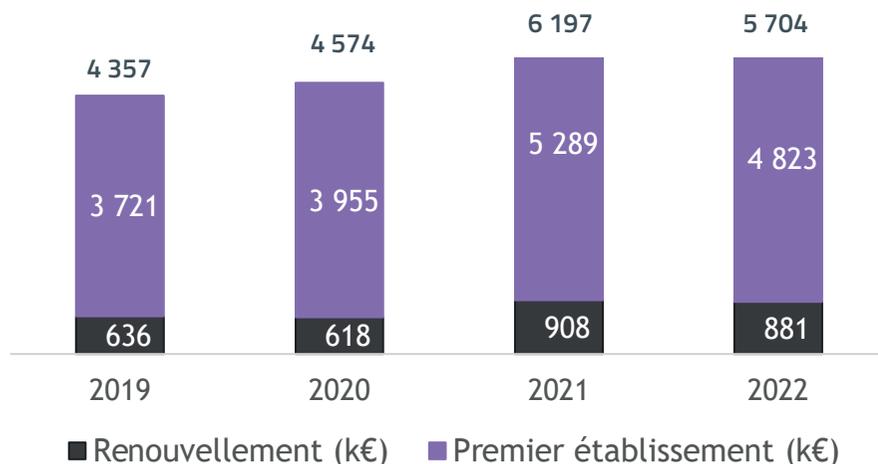


Le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident de plus de 60 minutes est de 2,4 % en Isère. Ce taux se situe au-dessus de la moyenne du panel de 1,1 %, mais en dessous des obligations réglementaires (4 %).

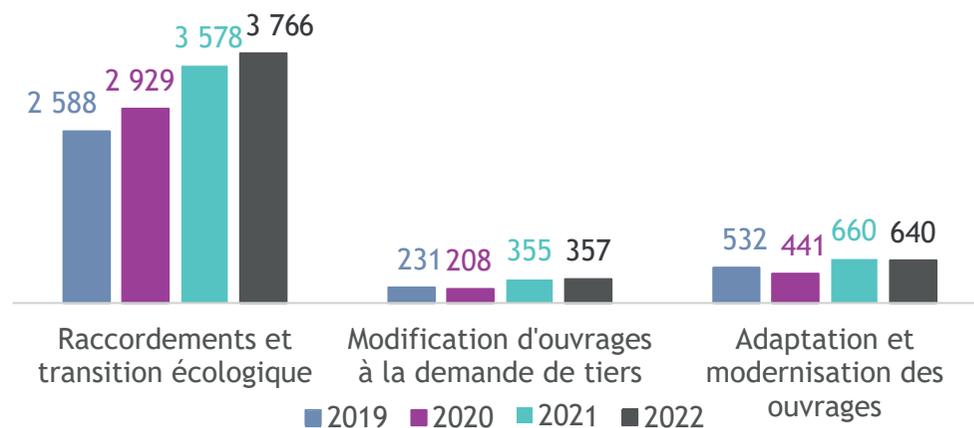
Les investissements sur les biens concédés s'élèvent à 5 705 k€ (4 763 k€ investis par GRDF et 941 k€ de participations de tiers). Ils ont contribué à la mise en service de 23,7 km de canalisations, 384 branchements individuels et 89 branchements collectifs ainsi qu'au renouvellement de 1,1 km de canalisations, 69 branchements individuels et 12 branchements collectifs.

D'importants travaux ont été réalisés pour raccorder des unités de production de biométhane et mailler le réseau pour distribuer le gaz vert. Près de 20 km de réseau ont été construits pour développer le biométhane sur le périmètre de TE38.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS TOTAUX (K€)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS GRDF SUR LES BIENS CONCÉDÉS (K€)

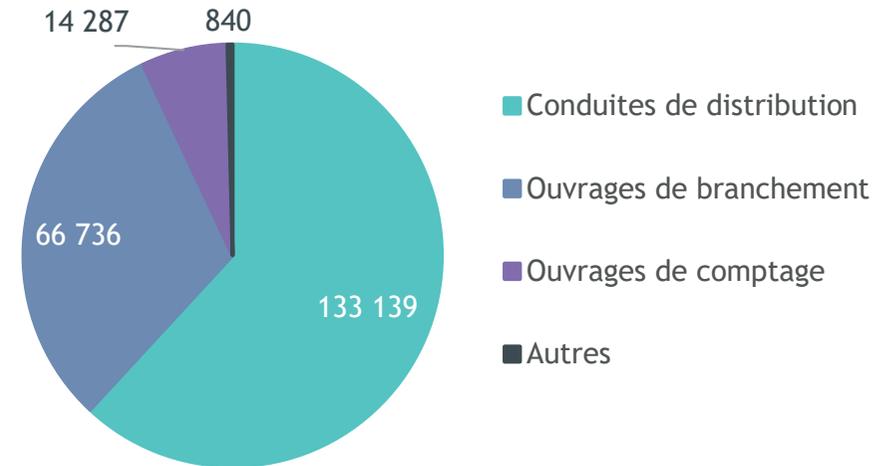


- Les investissements se répartissent selon 3 finalités : raccordements et transition écologique, modification d'ouvrage à la demande de tiers et adaptation et modernisations des ouvrages. Les investissements d'adaptation et modernisation des ouvrages comprennent des investissements d'optimisation des schémas de vannage et de modernisation liés au respect des obligations réglementaires.
- La part des investissements liés à la transition écologique est passée de 4 % en 2019 à 35 % en 2022. Les montants de travaux de transition énergétique s'élèvent à 2 M€ en 2022.

⊗ Les investissements de renouvellement sont insuffisants sur le territoire de TE38 et conduisent à un vieillissement des ouvrages. Le taux de renouvellement des canalisations est de 0,06 %, inférieur à la moyenne du benchmark de 0,12 %.

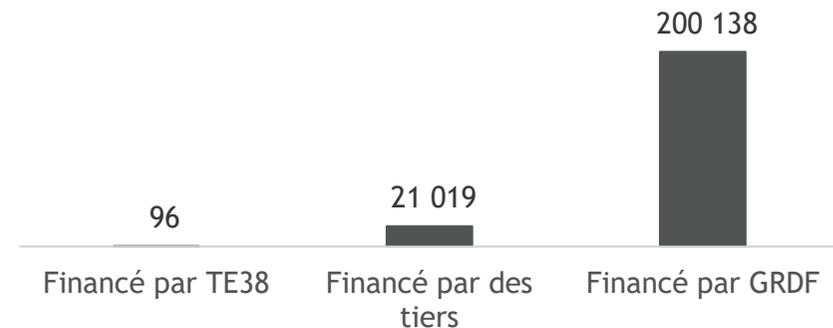
- L'ensemble du patrimoine concédé à GRDF est immobilisé pour 221 M€ (+3,3%). Le patrimoine comprend depuis 2020 les ouvrages interfaces utilisateurs (compteurs,...) qui représentent 13,8 M€ de valeur brute (6,2%).
- Le patrimoine concédé devrait diminuer en 2023 d'environ 1,3 M€ lors du retrait dans l'inventaire des compteurs remplacés dans le cadre du déploiement du compteur gazpar.
- La valeur brute par usager est de 2 747 € et se situe au-dessus de la valeur brute moyenne de 2 301 € du panel de 20 concessions.
- L'amortissement des ouvrages, qui traduit leur dépréciation, est de 43,6%. Ce taux se situe légèrement au-dessus de la moyenne du benchmark (43,1%).
- La valeur nette réévaluée du patrimoine est de 133 916 k€, elle représente la part des investissements de GRDF qui n'ont pas encore été remboursés par le tarif péréqué d'acheminement. Les usagers auront à payer ces charges mutualisées au niveau national à travers la part acheminement de leur facture.
- Les ouvrages concédés sont financés à 90,5 % par GRDF. Cependant, la valorisation des remises gratuites des financements de tiers de certains ouvrages semble avoir été sous-estimée. Il a été constaté lors du contrôle une sous-valorisation des branchements sur la période 1970-2005.

VALEUR BRUTE DES BIENS CONCÉDÉS (K€)



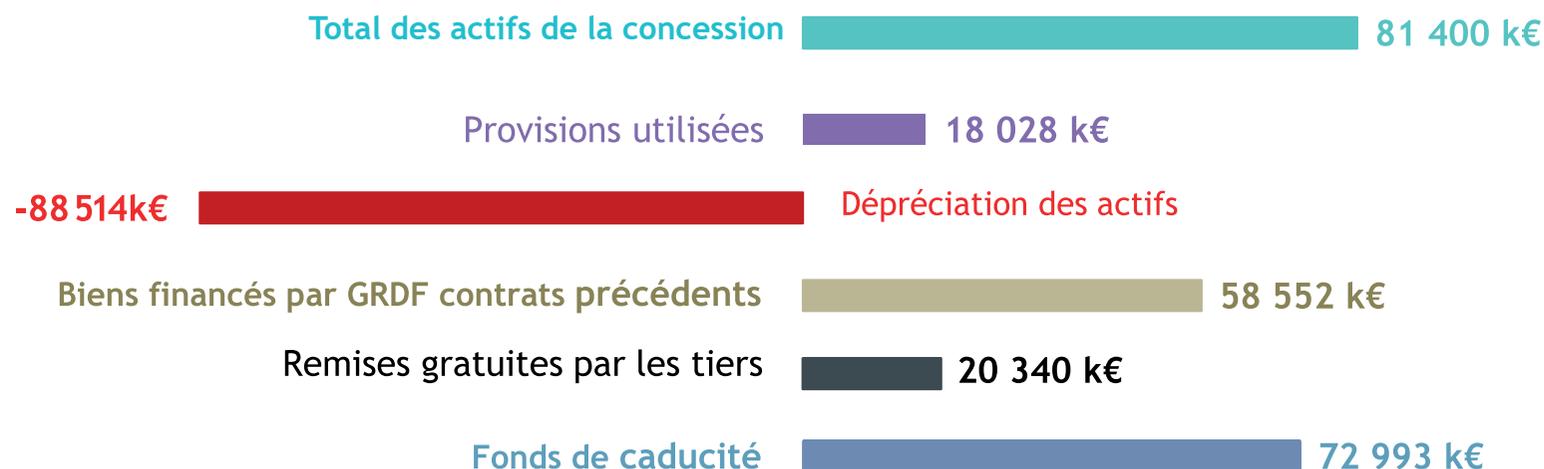
Source : fichier état d'inventaire

ORIGINE DE FINANCEMENT DES BIENS CONCÉDÉS (K€)



- Les droits du concédant qui représentent la valeur des actifs de la concession qui revient à TE38 s'établissent à + 81 400 k€ (+1,2%). Ils sont inférieurs à la valeur nette des biens financés par le concessionnaire qui s'élève à 82 758 k€ (+2,5%).

COMPTES SPÉCIAUX DES CONTRATS DE CONCESSION



- Le contrat de concession négocié en 2002 prévoit la transmission des comptes spéciaux des contrats de concessions à la maille nature d'ouvrage. Or lors de l'intégration des ouvrages interfaces utilisateurs dans le patrimoine de la concession au 1er janvier 2020, la décomposition par nature pour les 19 types d'ouvrages interfaces utilisateurs n'a pas été transmise dans les comptes spéciaux des contrats de concessions sur les exercices 2020 et 2021.
- Par conséquent, TE38 a adressé un courrier de mise en demeure le 14 décembre 2022. En réponse à ce courrier, GRDF a proposé de transmettre sur le prochain exercice les passifs de la concession des ouvrages interfaces utilisateurs en les regroupant en 4 rubriques : une rubrique « compteurs », une rubrique « poste d'injection », une rubrique « poste de livraison client » et une rubrique « autres ».
- Sur la DSP de Tencin qui ne fait pas partie de la zone historique, les droits du concédant s'établissent à + 249 k€ (-3,9%). Ils sont inférieurs à la valeur nette des biens financés par le concessionnaire qui s'élève à 676 k€ (-1%).

RAPPEL DES PRINCIPAUX MÉCANISMES COMPTABLES SUR LE CONTRAT HISTORIQUE

1

GESTION DES PROVISIONS POUR RENOUELEMENT

- Calculées sur chaque ouvrage à remplacer théoriquement avant la fin du contrat selon sa durée de vie technique normative
- **Montant non communiqué**
- Estimation à partir des comptes nationaux 34,8 M€
- Les provisions pour renouvellement ne sont ni prévues par le contrat de concession ni couvertes par le tarif

2

DROIT DU CONCÉDANT

- Montant des biens remis gratuitement au concessionnaire par l'AODG : 81,4 M€
- Transmis, mais pas vérifiable sans les passifs par ouvrage (amortissement industriel, amortissement de caducité, provision)

En cas de transition de contrat, les biens amortis dans l'ancien contrat (via la caducité ou l'amortissement sur la durée de vie et la provision) apparaissent financés par GRDF dans le nouveau contrat

Pratique contestable si on considère que la provision pour renouvellement est financée par le tarif

3

TICKET DE SORTIE

- Valeur non amortie des ouvrages financés et réévalués suivant un indice fixé dans le cahier des charges : 82,8 M€ sans actualisation
- Ne prends pas en compte le solde de provision pour renouvellement

À noter : selon la jurisprudence de la CAA de Nancy, la valeur de l'indemnité doit être plafonnée à la valeur nette comptable. TE38 s'interroge sur la pratique de la caducité associée à une indemnité de fin de contrat.

À noter : l'amortissement de caducité est calculé sur la durée restante du contrat. Il permet un différé fiscal pour le concessionnaire et alimente le droit du concédant.

REMBOURSEMENT PAR LE TARIF/PRINCIPE ÉCONOMIQUE QUI N'IMPACTE PAS LE BILAN COMPTABLE

Le remboursement des investissements via le tarif se fait au réel sur la durée de vie « tarifaire ». Il augmente les produits d'exploitation de GRDF.

Le tarif couvre :

- La dotation aux amortissements
- L'inflation
- Le coût de financement et la prime de risque



- Le concessionnaire reconstitue un compte d'exploitation pour estimer la rentabilité de chaque concession.
- Le compte d'exploitation est reconstitué selon une vision tarifaire, ce qui amène de la confusion entre ce qui relève de l'économie, du financier et de la comptabilité.

En k€	Périmètre historique	DSP TENCIN
Recettes d'acheminement	23 541	71
Charges nettes d'exploitation	12 979	89
Charges d'exploitation brutes	15 004	90
Recettes liées aux prestations complémentaires	- 1 970	-1
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-55	0
Charges d'investissement	14 424	74,5
Résultat d'exploitation	- 3 862	-92,5
Impact climatique	- 1 310	- 5
Contribution à la péréquation	125	-75
Autre régularisation du tarif précédent	- 2 680	-14

La méthodologie utilisée pour déterminer les charges est complexe.

Les charges d'exploitation sont ventilées par le biais de clés de répartition non communiquées par GRDF.

Cette méthode non transparente est contestée par TE38 et les différents syndicats d'énergie de France.

Les charges d'investissement calculées selon une vision tarifaire ne traduisent pas la dépréciation des biens.

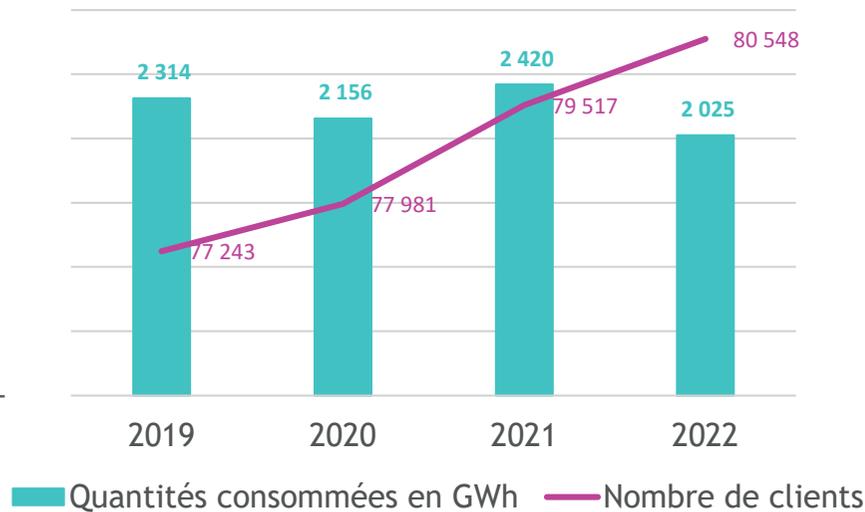
X Le résultat d'exploitation de la concession historique est déficitaire et s'établit à -3 862 k€. Le déficit s'explique par des baisses de recettes en lien avec le tarif (- 2.7 M€) et la chute des consommations (-11%, douceur du climat et sobriété). Les dépenses de charges d'exploitation et d'investissements en hausse (+6% et +8%) aggravent le déficit.

- L'impact climatique du compte d'exploitation est négatif de -1 305 k€ en raison d'un climat plus doux que le climat moyen. La contribution à la péréquation tarifaire est positive de 125 k€ ce qui signifie que le résultat de la concession est légèrement meilleur que le résultat des concessions exploitées par GRDF.
- Le résultat d'exploitation de la DSP de TENCIN est déficitaire : - 92,5k€.
- Ces résultats sont à relativiser compte tenu des méthodologies utilisées pour déterminer les charges.

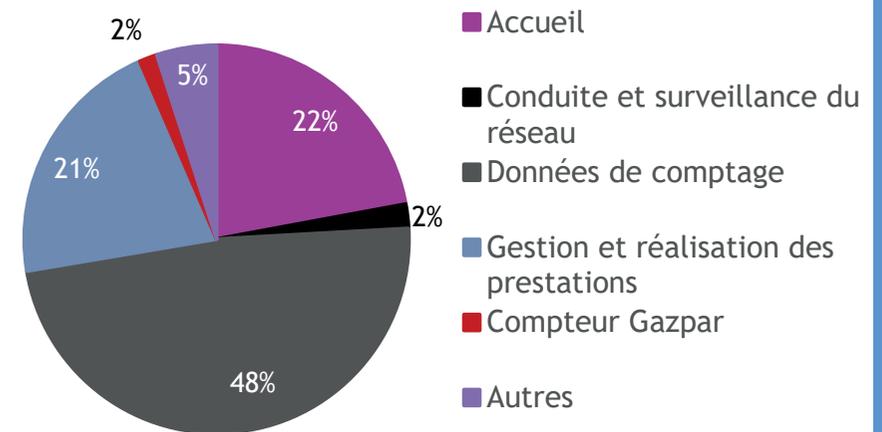


Le nombre d'usagers desservis par GRDF est de 80 548, en progression de 1,3% majoritairement sur la tranche tarifaire T1/T2 (< 6 MWh/an et entre 6 et 30 MWh/an). L'énergie totale acheminée (2 025 GWh) a diminué de 16,3%, soit une baisse équivalente à la baisse de consommation constatée au niveau nationale. Pour le secteur résidentiel, la baisse est de 24%. Elle peut être attribuée pour 17% à la hausse des températures et pour 7% à la sobriété des clients résidentiels. Pour le secteur tertiaire, la baisse est de 13%. Elle est plus faible, car le nombre de clients a progressé de 12%. Pour l'industrie, la baisse est de 16% et est liée pour l'essentiel au contexte d'augmentation des prix de l'énergie et moins aux températures extérieures.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ÉNERGIES CONSOMMÉES ET DU NOMBRE D'USAGERS



RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS



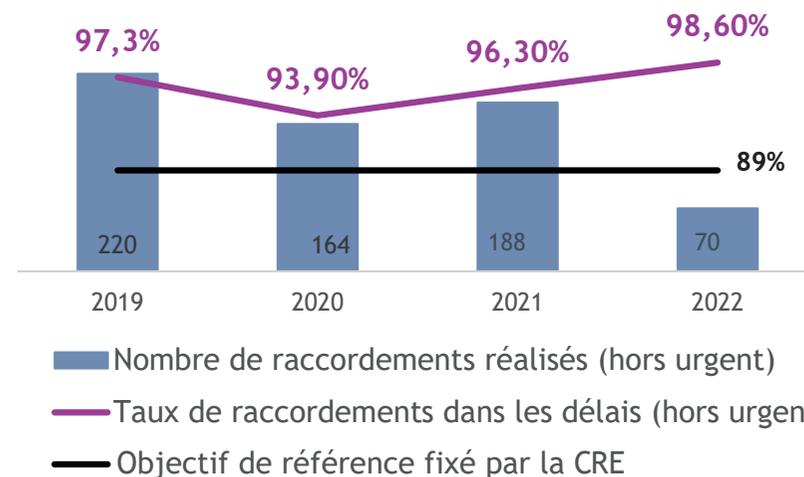
- ✓ Le nombre de réclamations est de 402 (-40,1% par rapport à 2021). GRDF explique cette forte baisse par la fin du déploiement du compteur communicant, le traitement plus rapide des problèmes d'index bloqués chez les fournisseurs et la mise en place de service aux clients pour mieux piloter les rendez-vous. Avec 5 réclamations pour 1000 usagers, le nombre de réclamations se situe à un niveau bas de la moyenne TEARA (6,1‰).
- Le taux de réclamations traitées dans les délais est de 97,3%, en baisse de 1 point. L'allongement s'explique par une progression des réclamations en instance d'appel dont les délais réglementaires de réponse sont de 30 jours.



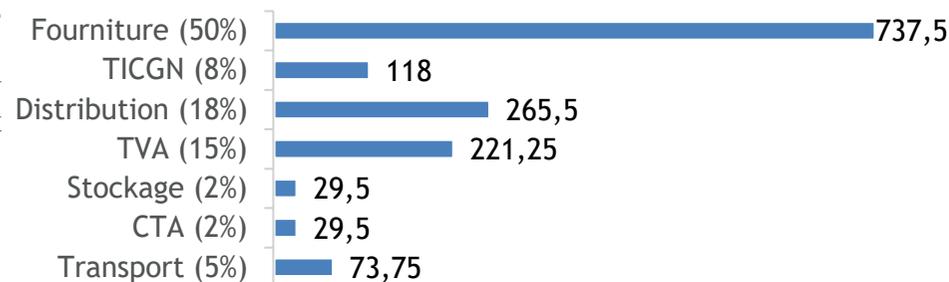
Les délais de raccordement sont respectés. Le taux de raccordement dans les délais est de 98,6%. Il est supérieur à l'objectif fixé par la CRE de 89% et à la moyenne du panel (89,3%). Il peut être corrélé à la baisse du nombre de raccordements réalisés en 2022.

- La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le gouvernement à geler les tarifs réglementés de vente de gaz du 1er novembre 2021 au 31 décembre 2022. Cette mesure a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023. Ce bouclier tarifaire a également profité aux usagers au tarif marché indexé sur le tarif réglementé de gaz.
- Grâce au bouclier tarifaire, la facture d'un client moyen Engie au tarif réglementé de vente avec une consommation annuelle de 14 MWh est de 1 475 € par an en 2022. Sans bouclier tarifaire, sa facture aurait atteint 3 845 €.
- À fin 2022, la facture d'un usager de gaz au tarif réglementé de gaz Engie se compose :
 - D'une part couvrant les coûts liés au transport (5%), au stockage (2%), à la distribution (18%). Les coûts de distribution tarif ATRD sont fixés chaque année par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Depuis le 1er juillet 2020, l'ATRD 6, tarif d'accès des tiers au réseau de distribution, est entré en vigueur pour 4 ans et révisé chaque année au 1er juillet.
 - D'une part liée à la fourniture couvrant l'approvisionnement et les coûts de commercialisation (50% pour le tarif réglementé de vente Engie)
 - De la contribution tarifaire d'acheminement CTA (2%) qui permet de financer les droits de l'assurance vieillesse des personnels des industries électriques et gazières
 - De la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (8%)
 - De la TVA (15%)
- Les contrats de fourniture de gaz aux tarifs réglementés de vente ont pris fin le 30 juin 2023. Les consommateurs peuvent comparer les offres de marché sur le site du Médiateur national de l'énergie. La commission de régulation de l'énergie publie un prix repère mensuel de vente du gaz sur son site.

ÉVOLUTION DU TAUX DE RACCORDEMENT DANS LES DÉLAIS (HORS URGENT)



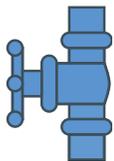
Décomposition d'une facture au tarif réglementé de vente pour un client type résidentiel B1 avec une consommation annuelle de 14 MWh (usage chauffage) d'un montant de 1 475 € en 2022



En 2022, la hausse du prix du gaz contribue à l'augmentation de la part fourniture (molécule) représentant la moitié de la facture de l'utilisateur (35% en 2021).



PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS



Un réseau globalement en bon état avec un taux limité de réseaux sensibles
Un nombre de compteurs inactifs relativement modéré
11 méthaniseurs en service en Isère



Une part du réseau renouvelé (0,06%) insuffisante
Un nombre de robinets utiles insuffisant et en diminution (1 robinet tous les 2,45 km de réseau)

SÉCURITÉ



Un nombre d'incidents sur les ouvrages concédés faible et en diminution
Un taux d'usagers coupés en baisse
Un nombre réduit de dommages aux ouvrages rapporté au nombre de déclarations de travaux
Un taux limité de fuites détectées lors de l'activité de surveillance



3,4 km de réseau en retard de surveillance et 9 robinets en retard de visite
Un taux d'intervention de plus de 60 min plus élevé que la moyenne, mais conforme aux obligations réglementaires

COMPTABILITÉ



Une valeur brute des biens concédés de 221 M€ en progression



Un résultat déficitaire du compte d'exploitation (-3 862 k€)

CLIENTÈLE



Une progression du nombre d'usagers (1,3%) sur la tranche tarifaire T1/T2
Un volume de réclamations faible (402) et en baisse de 40 %
Un taux de raccordement dans les délais élevés, mais à corrélérer avec la baisse du nombre de raccordements



Un indicateur du taux de réponse aux réclamations inadapté

BILAN DU CONTRÔLE

- TE38 était accompagné pour la mission de contrôle portant sur l'analyse des données de l'exercice 2022 complétée d'un contrôle sur pièces de dossiers travaux et maintenance par le cabinet NALDEO Stratégies Publiques, titulaire du marché de contrôle des prestations gaz pour le groupement TEARA. La mission s'est déroulée de façon satisfaisante. GRDF a transmis les données avant le 13 juillet, ce qui a permis d'analyser les données et de transmettre une liste de 72 questions le 22 août. Les interlocuteurs ont répondu aux questions posées lors de l'audit. Cependant certaines données n'ont pas été communiquées (cf. liste des principales données manquantes page suivante).
- Le contrôle a permis d'échanger sur l'avenir des concessions, la qualité de service, les méthodes de valorisation des remises gratuites, les nouvelles obligations réglementaires en termes de renouvellement et maintenance des ouvrages.
- Parmi les points satisfaisants, GRDF a proposé de transmettre lors du prochain exercice les passifs des ouvrages interfaces utilisateurs à une maille plus fine. GRDF a également communiqué une méthode simplifiée pour identifier les facteurs de baisse de la consommation (DJU, nombre d'usagers et sobriété), la méthode de valorisation des remises gratuites de tiers, la matrice utilisée pour identifier les branchements à sécuriser. En demande complémentaire, il a été transmis les adresses de canalisation en retard de surveillance.
- Il a été noté que la tenue des délais de réclamations n'est pas différenciée selon le type de réclamations (courantes, en instance d'appel) conformément à la réglementation.
- Il n'a pas été possible de vérifier que les ouvrages en retard de surveillance sont identiques d'une année sur l'autre et de vérifier, sur échantillon, les actions de maintenance prévues dans la réglementation. GRDF ne communique pas sa gamme de maintenance.
- Il n'a pas été possible de contrôler la mise en œuvre de la réglementation sur la classification des fuites, le rajeunissement du stock de régulateurs et la sécurisation des branchements inactifs.
- TE38 souhaiterait avoir plus de détail sur les investissements : connaître les investissements délibérés et contraints, les problématiques locales d'investissement suite aux remontées terrain, les codes finalités.
- Il existe des réticences fortes en matière de transparence sur les données comptables, notamment sur les provisions pour renouvellement et l'amortissement des financements du concédant.
- GRDF persiste à maintenir un compte d'exploitation qui ne correspond pas à la norme comptable avec des charges sur les capitaux investis remboursés par le tarif.



LISTE DES PRINCIPALES DONNÉES MANQUANTES

DONNÉES NON TRANSMISES

Connaissance du patrimoine exploité : Inventaire des branchements individuels et détenteurs

Sécurité :

- Indicateurs de suivi pour la protection des branchements
- Nombre de branchements reportés dans la cartographie selon la précision A, B ou C
- Caractéristiques des incidents (identifiant, matériau, année de mise en service, localisation et le type de fuite défini par le RSDG n° 14)
- Taux de surveillance réglementaires des ouvrages de protection cathodique et des branchements collectifs

Suivi des investissements : Détails des fichiers investissements en précisant si les investissements sont délibérés ou imposés et en ajoutant un code finalité

Équilibre financier du contrat :

- Stock de provisions pour renouvellement et amortissement des financements du concédant
- Détail des passifs constitutifs des droits du concédant à la maille nature d'ouvrage pour les ouvrages interfaces utilisateurs
- Détail par poste des clés de répartition utilisées par GRDF pour reconstituer les charges d'exploitation à la maille des concessions TE38 à partir du compte d'exploitation national GRDF

INFORMATIONS MANQUANTES DANS LE CRAC

Taux de surveillance réglementaire par type d'ouvrage

Indicateurs de suivi de l'arrêté du 6 décembre 2021 (maintenance des branchements collectifs, renouvellement des détenteurs, sécurisation branchements inactifs)

Taux de réponse aux réclamations courantes des fournisseurs en moins de 15 jours calendaires (indicateur n°ECO67H)

Taux de réponse aux réclamations courantes des usagers en moins de 30 jours calendaires (indicateur n°ECO15H)

Notion de biens concédés

Indicateurs taux de mise en service et taux de mise hors service à la maille concession

Nombre de consommateurs finals coupés suite à impayés

Nombre d'usagers ayant reçu une proposition de diagnostic des installations intérieures chôchées depuis plus de 6 mois



RECOMMANDATIONS À GRDF :

- Pour le prochain exercice, TE38 demande à GRDF de :
 - Transmettre le détail des passifs constitutifs des droits du concédant à la maille nature d'ouvrage pour les ouvrages interfaces utilisateurs
 - Transmettre le détail des passifs associés aux immobilisations comptables des biens de retour (amortissements techniques et provisions pour renouvellement) ainsi que les amortissements de caducité
 - Transmettre le nombre de branchements reportés dans la cartographie grande échelle en précisant les classes de précision cartographique (A, B, C).
 - Transmettre les identifiants ou adresses des ouvrages en retard de surveillance ou maintenance réglementaire
 - Transmettre les taux de maintenance réglementaire des branchements collectifs et des ouvrages de protection cathodique
 - Ajouter dans le fichier incidents l'identifiant, le matériau, l'année de mise en service, la localisation et le niveau d'indice de fuite détecté
 - Définir des indicateurs de suivi de protection des branchements standard en polyéthylène d'ici 2032 via un dispositif ou un report en classe A
 - Distinguer les investissements subis (réglementation, suite à incidents) des investissements volontaires en transmettant par exemple le code finalité dans le fichier travaux
 - Transmettre les clés de répartition utilisées par GRDF pour reconstituer les charges d'exploitation à la maille des concessions TE38 à partir du compte d'exploitation national GRDF
- Pour le prochain CRAC (Compte Rendu Annuel d'Activités des Concessionnaires) :
 - Transmettre des finalités d'investissement plus détaillées
 - Modifier les indicateurs relatifs à la maintenance et la surveillance des ouvrages
 - Présenter les taux de réponse aux réclamations selon les 2 indicateurs suivis par la CRE (EC067H et EC015H)
 - Réintroduire la notion de biens concédés utile pour identifier les biens appartenant à l'autorité concédante

- L'infrastructure de distribution compte **94,7 km de canalisations** (+1,3%), dont 23,2 km de canalisations en propane et 71,4 km de canalisations en gaz naturel. Le réseau est constitué en quasi-totalité de polyéthylène, seuls 617 mètres en acier au niveau des zones d'interface avec le transport. La totalité du réseau propane est en moyenne pression B. Le réseau de gaz naturel est à 65% en moyenne pression B et à 35% en moyenne pression C. 100% des canalisations sont reportés en classe A dans la cartographie grande échelle.



L'âge moyen des réseaux est d'environ 11 ans. Les données de contrôle 2022 indiquent de faibles longueurs de canalisations avec une année de pose inconnue pour une longueur totale de 3,1 km. Ce n'était pas le cas en 2021. GreenAlp a indiqué un problème avec l'interface du Système d'Information Géographique (SIG).



Les **ouvrages de raccordement** comprennent les branchements particuliers (557), les branchements individuels (1 191) et les branchements collectifs (117). Ils sont tous équipés de dispositifs de protection. 98,7 % des branchements sont reportés dans la cartographie grande échelle.

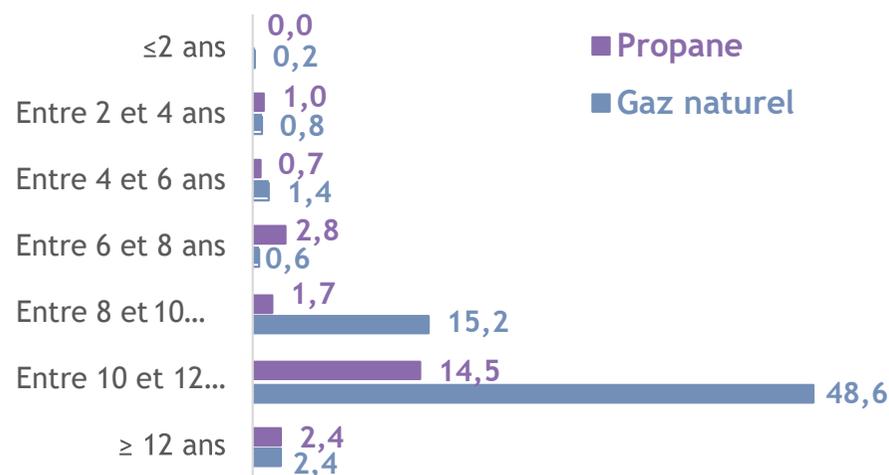


La requête des données du statut des branchements (actifs, inactifs et improductifs) par commune n'est plus disponible. Néanmoins, le concessionnaire a transmis a posteriori la liste des branchements inactifs.

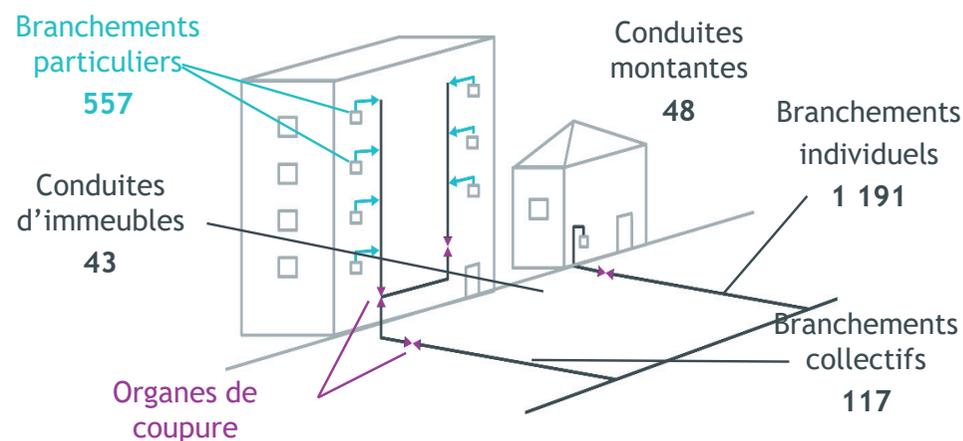


200 robinets de coupure utiles à l'exploitation sont positionnés sur le réseau afin de permettre l'isolement des tronçons. Il y a en moyenne 1 robinet tous les 0,5 km. 29 citernes, louées à Antargaz, permettent le stockage de 151 tonnes de propane. Une cuve a été retirée sur la commune de Chatte.

PYRAMIDE DES ÂGES DES CANALISATIONS (KM)



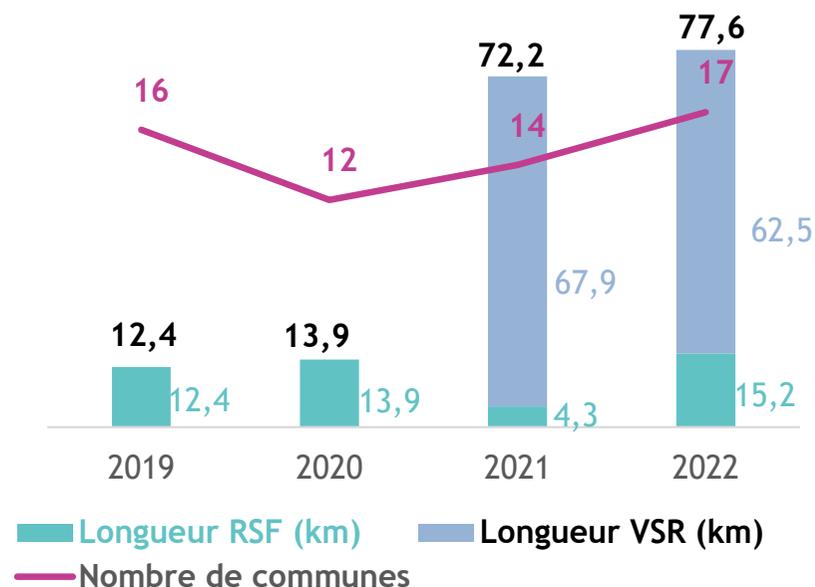
LES OUVRAGES DE BRANCHEMENT



- ✓ L'activité de surveillance a concerné 77,6 km du réseau, soit 82 % du réseau. Aucune fuite n'a été détectée.
- ✓ La surveillance des canalisations respecte le plan de surveillance tous les 2 ans du concessionnaire, plus exigeante que la réglementation qui impose une surveillance tous les 4 ans.
- ✓ GreenAlp communique ses gammes de maintenance qui ont évolué depuis 2020 pour rationaliser les coûts. Elles restent plus exigeantes que les textes réglementaires. Aucun retard de maintenance n'a été constaté.
- ✓ La maintenance a pu être contrôlée sur un branchement à Morestel. Les actes de maintenance réalisés sur ce branchement ont été transmis dans le compte-rendu d'entretien.

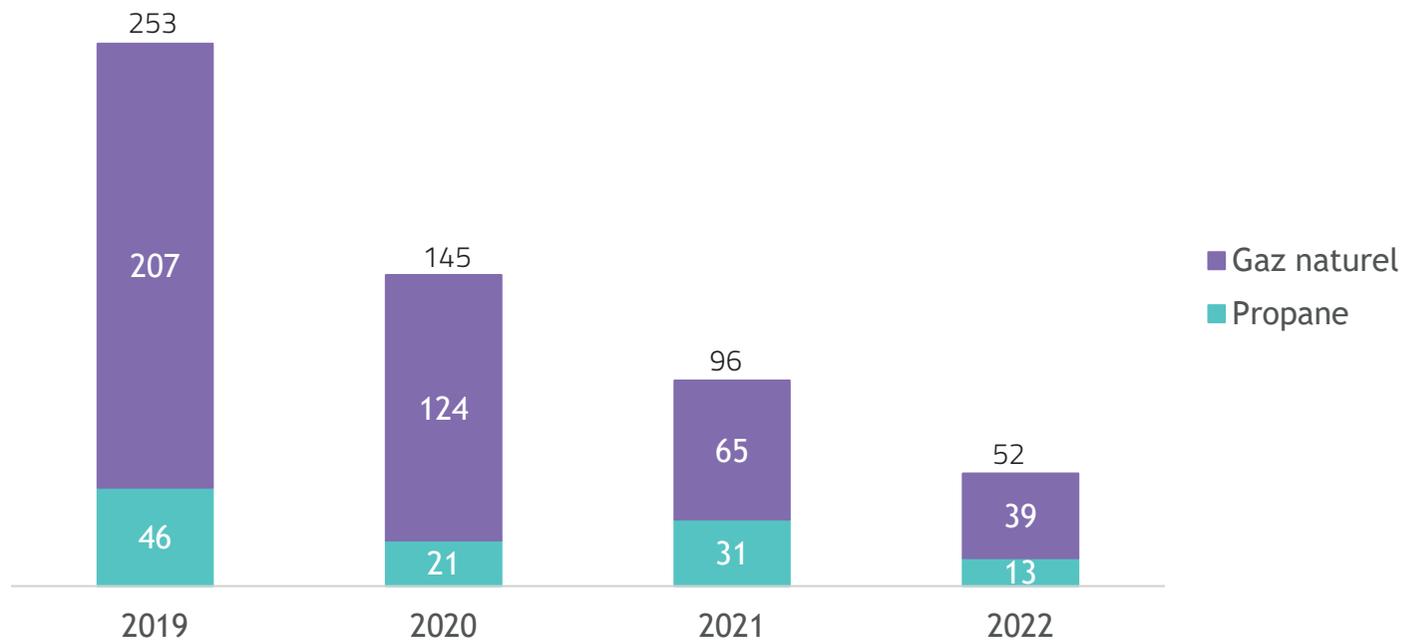
- ✗ 24 appels « urgence gaz » ont été enregistrés en 2022. Elles ont donné lieu à 13 interventions sécurité gaz. Parmi les 13 interventions réalisées, 5 ont dépassé le délai d'une heure. Le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 62 % soit en dessous du taux de 95 % prévus aux articles 23.1 des contrats de concessions. Interrogé en audit, le concessionnaire a précisé qu'il respecte l'objectif réglementaire de 96 % des interventions en moins de 60 minutes sur le périmètre de ses concessions en Isère.
- ✓ 16 incidents ont vraiment été constatés dont seulement 11 sur les ouvrages exploités par GreenAlp. Le nombre d'incidents au 100 km est faible (11,8). Il est nettement inférieur à la moyenne observée sur le panel Naldéo (68,3 %). Seulement 6 usagers ont été coupés à la suite des incidents. Le taux d'usagers coupés de 5,5 ‰ est également faible. Aucun dommage aux ouvrages n'a eu lieu sur les concessions en 2022.

ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX



Les investissements s'élèvent à 52,5 k€ (43,5 k€ investis par GreenAlp, 2,1 k€ payés par les tiers et 6,9 k€ remis gratuitement par les tiers). Ils ont contribué à la création de 8 branchements.

INVESTISSEMENTS (K€)



- Les investissements ont été réalisés pour densifier le réseau sur les communes déjà desservies. Les investissements ont eu lieu à Faverges de la Tour, Izeaux, Morestel et Saint-André-Le-Gaz. Aucun investissement n'a eu lieu sur les 8 communes non desservies (Charnècles, Romagnieu, Saint-Cassien, Saint-Didier-de-la-Tour, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Lattier, Saint-Sorlin-de-Morestel et Sérézin-de-la-Tour).



LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

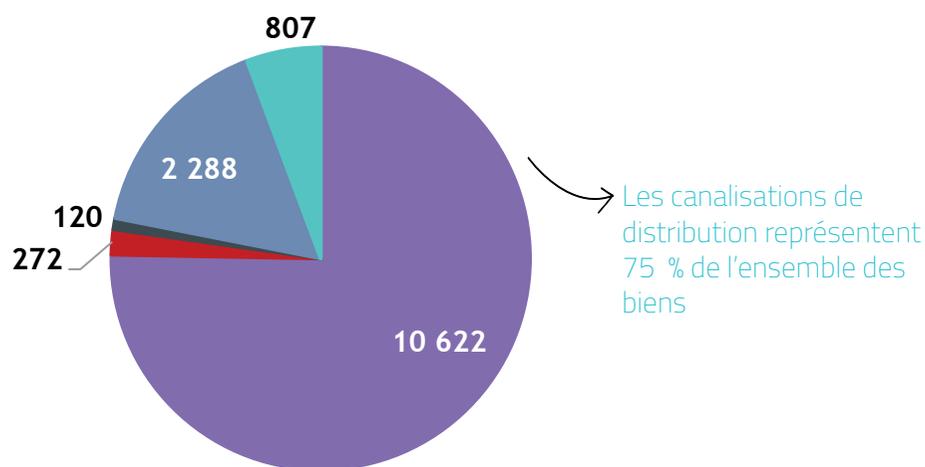
Le patrimoine concédé est immobilisé pour 14 125 k€. Ramenée au nombre d'usagers, la valeur brute est de 13 k€. 78 % concernent la distribution de gaz naturel et 22 % l'alimentation en propane. La majorité des biens affectés aux concessions ont été financés par GreenAlp.



L'amortissement des ouvrages, qui traduit leur dépréciation, est de 25,5 %.

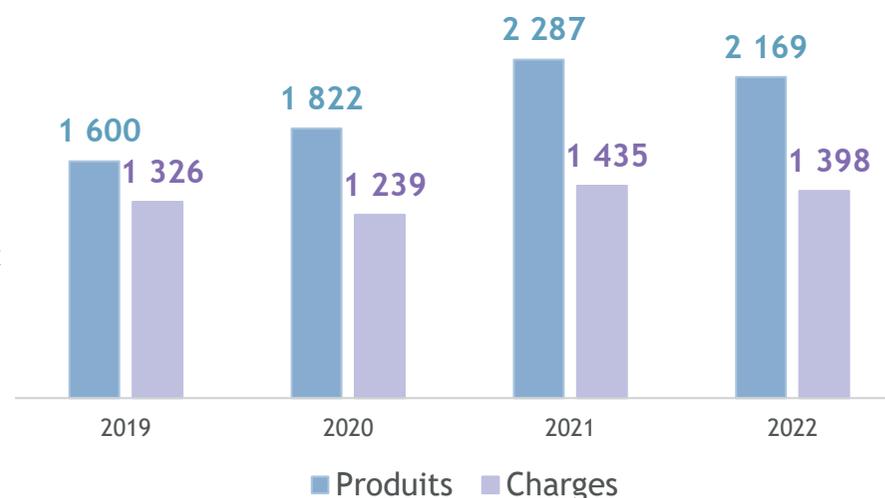
Conformément aux instructions comptables pour les DSP (Délégation de Service Public), la pratique des amortissements de caducité et la constitution des provisions pour renouvellement est interdite. Le droit du concédant, qui répertorie la contre-valeur des ouvrages remis gratuitement au concessionnaire, est de 113,6 k€.

VALEUR BRUTE DES BIENS CONCÉDÉS (K€)



■ Canalisations ■ Vannes ■ Compteurs ■ Branchements ■ Autres

PRODUITS ET CHARGES DU COMPTE D'EXPLOITATION (K€)

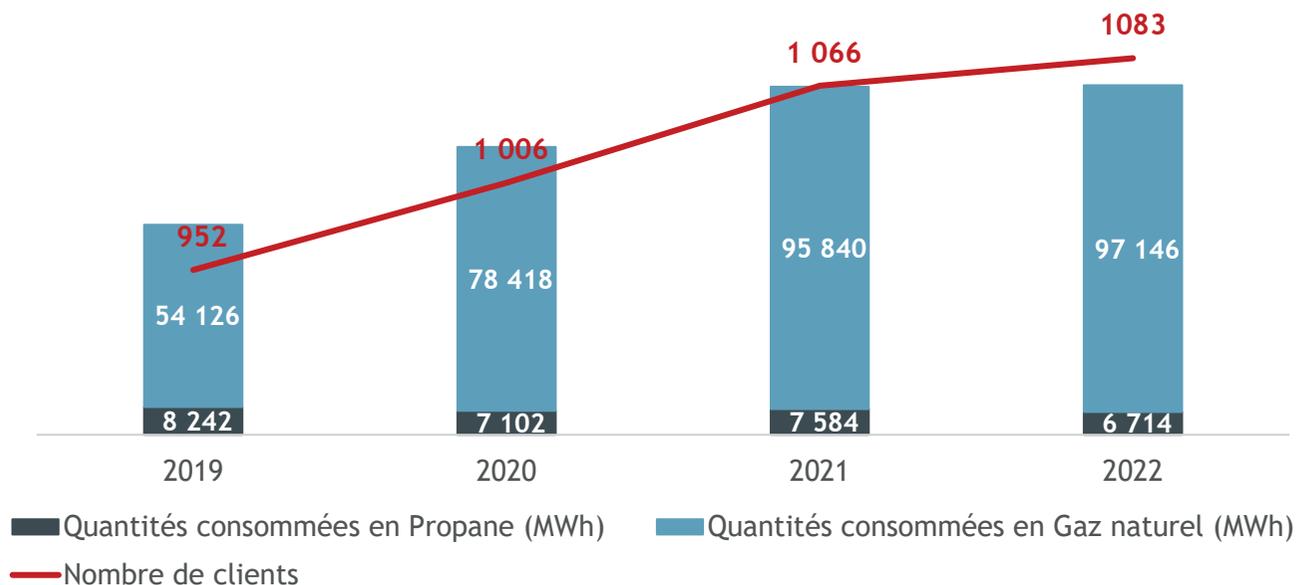


Le résultat de l'ensemble des comptes d'exploitation est bénéficiaire de 771 k€. La baisse des consommations, liée à l'hiver doux et aux mesures de sobriété, a diminué le chiffre d'affaires d'environ 350 k€. À l'inverse, les prix de l'énergie, en hausse à cause de la crise énergétique, ont augmenté le chiffre d'affaires d'environ 305 k€.



Le nombre d'usagers est de 1 083 en 2022 contre 1 066 en 2021. L'énergie totale acheminée est de 103,8 GWh. Elle est en hausse de 1,4 % pour le gaz naturel et en baisse de 11,5 % pour le propane par rapport à 2021. Les quantités de gaz naturel ont progressé en 2018 suite à l'implantation d'un gros industriel sur Charavines. Le gaz naturel est 14 fois plus distribué que le gaz propane.

QUANTITÉS D'ÉNERGIES CONSOMMÉES ET NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS



8 réclamations ont été enregistrées contre 4 en 2021. Elles ont toutes été émises par les fournisseurs via la plateforme e-fluid. Il est à noter qu'aucune réclamation en provenance d'un client n'a été relevée sur la chronique 2019-2022.



Le taux de relève des compteurs est de 100%.

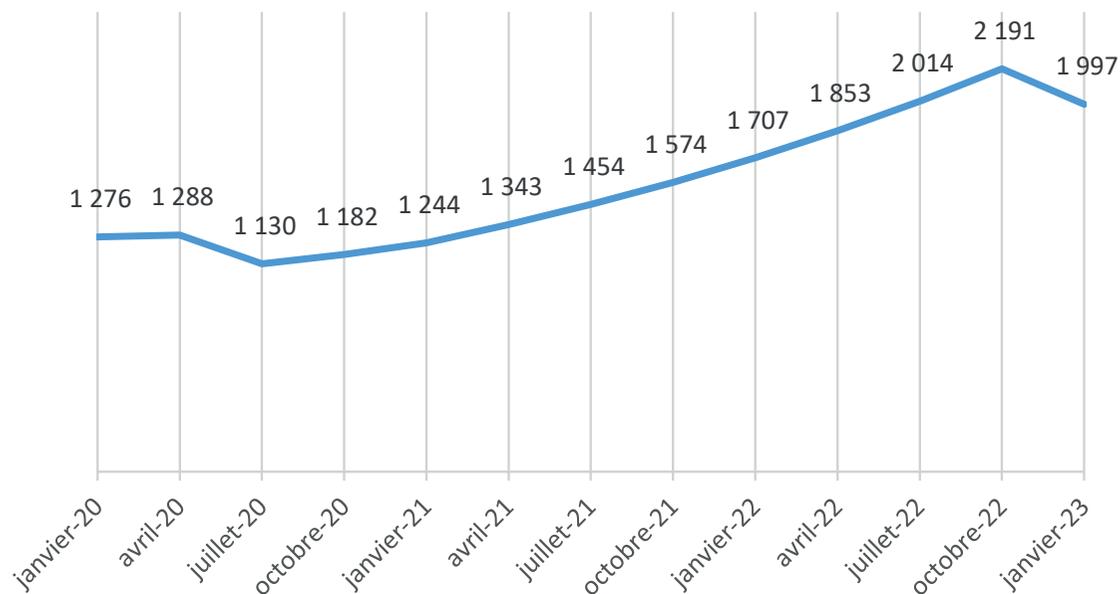


Une unique coupure pour impayés a eu lieu sur un usager de Morestel.

- Suite aux difficultés de placement du gaz sur les concessions GreenAlp, TE38 a consenti une hausse tarifaire en 2018 sur 3 ans de 0,67 % par trimestre sur la facture du propane et à 7,72 % par an pour la partie distribution de la facture de gaz naturel (ATRD). La hausse du tarif est encadrée par les contrats de concessions. Une clause de modération limite la hausse à 3,2 % pour le gaz naturel et 10 % pour le propane lors de chaque révision de tarif. De plus les collectivités bénéficient d'un tarif correspondant à la consommation cumulée de leurs points de livraison.
- Pour un usager consommant 14 MWh par an:
 - Le tarif propane a augmenté de 39 % en 2022.
 - Le tarif d'acheminement de gaz naturel a augmenté de 2,4 % pour la part variable et a diminué de 1 % pour la part fixe.



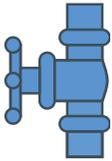
FACTURE TTC DE GAZ PROPANE D'UN USAGER MOYEN (CONSOMMATION 14 MWH PAR AN)



La facture d'un usager particulier qui consomme 14 MWh de gaz propane par an est passée de 1 574 € TTC au 1er janvier à 2 190 € TTC au 31 décembre 2022, ce qui représente une hausse de 616 € TTC sur un an.

Remarque : le prix de la fourniture de gaz naturel n'est encadré ni par TE38 ni par le CRE (absence de tarif réglementé de vente de gaz) et subit les aléas du prix du marché. Sur l'exercice 2022, il a été observé une augmentation de la fourniture plus forte pour le gaz naturel comparativement au propane.

PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS



Un réseau jeune et de bonne qualité : polyéthylène principalement, absence de réseau sensible
Un maillage dense avec de nombreux robinets de réseau (1 robinet tous les 0,5 km)
Des dispositifs de protection sur la totalité des branchements
Tous les réseaux TE38 sont en classe A



Absence de réseau sur 8 communes des concessions GreenAlp

SÉCURITÉ



Aucune fuite détectée lors de la surveillance réseaux
Aucun retard de maintenance
Aucun dommage aux ouvrages
Faible taux d'incidents (11,8 pour 100 km) et faible taux d'utilisateurs coupés (5,5 pour 1000 usagers)



Taux d'intervention sécurité en moins d'une heure de 62 %, inférieur au taux de 95 % prévu aux contrats, mais qui respecte la réglementation à l'échelle des concessions du gestionnaire de réseau GreenAlp.

COMPTABILITÉ



Un résultat d'exploitation bénéficiaire de 771 k€
Un taux d'amortissement de 25,5 %



Une valeur brute des actifs concédés de 13 k€ par usager qui s'explique par une densification du réseau moindre que prévu

CLIENTÈLE



Un nombre limité de réclamations
Un taux de relève des compteurs de 100 %
Une seule coupure pour impayés



Une hausse du tarif propane et du tarif d'acheminement du gaz naturel limitée par la clause de modération du contrat de concession



RECOMMANDATIONS À GREENALP :

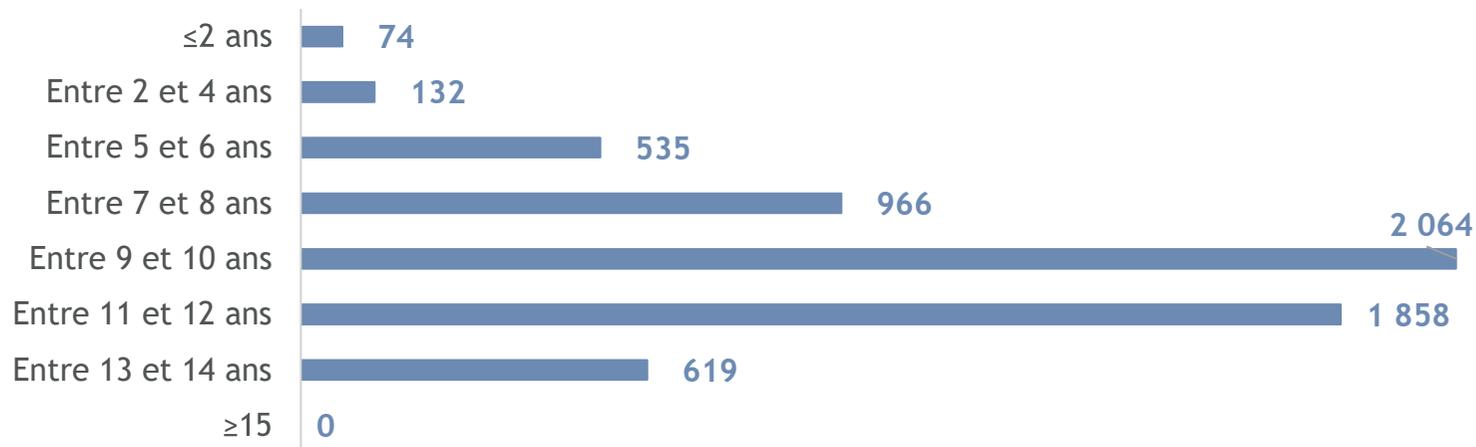
- **Pour le prochain exercice, TE38 demande à GREENALP de :**
 - Transmettre les données de contrôle relatives à la desserte « à la marge » de la commune de Soleymieu et régulariser le montant de redevance de fonctionnement
 - Fiabiliser les données de contrôle suite à des incohérences dans la gestion des immobilisations (erreurs dans les quantités d'ouvrage de conduite montante et conduite d'immeuble à Saint-André-le-Gaz), dans les procédures de facturation (possible erreur dans la facturation des prestations de rappel des contrats de location de compteur), dans le Système d'Information Géographique (3,1 km de canalisations d'année de mise en service inconnue)
 - Transmettre des informations relatives aux branchements individuels et collectifs actifs, inactifs et improductifs
 - Produire des données de maintenance sur les postes de détente, robinet et branchements
- **Pour le prochain CRAC (Compte Rendu Annuel d'Activité)**
 - Personnaliser l'édito des CRACs pour les concessions TE38
 - Fiabiliser les données des CRACS
 - Ajouter des informations relatives à l'organisation et aux faits marquants des concessions sur l'année écoulée
 - Ajouter des indicateurs sur la qualité de service, la surveillance, les incidents, les réclamations, les prestations, la précarité



L'infrastructure de distribution compte 6 248 m de canalisations en polyéthylène. Il a été ajouté un branchement sur la commune de Roche.

Primagaz a intégré à la concession 217 m de réseau privé situé sur Valencin en 2021. Or l'appartenance de ce réseau au domaine public communal n'a pas été confirmée. TE38 doit clarifier la situation de ce réseau dans la concession avec la commune de Valencin.

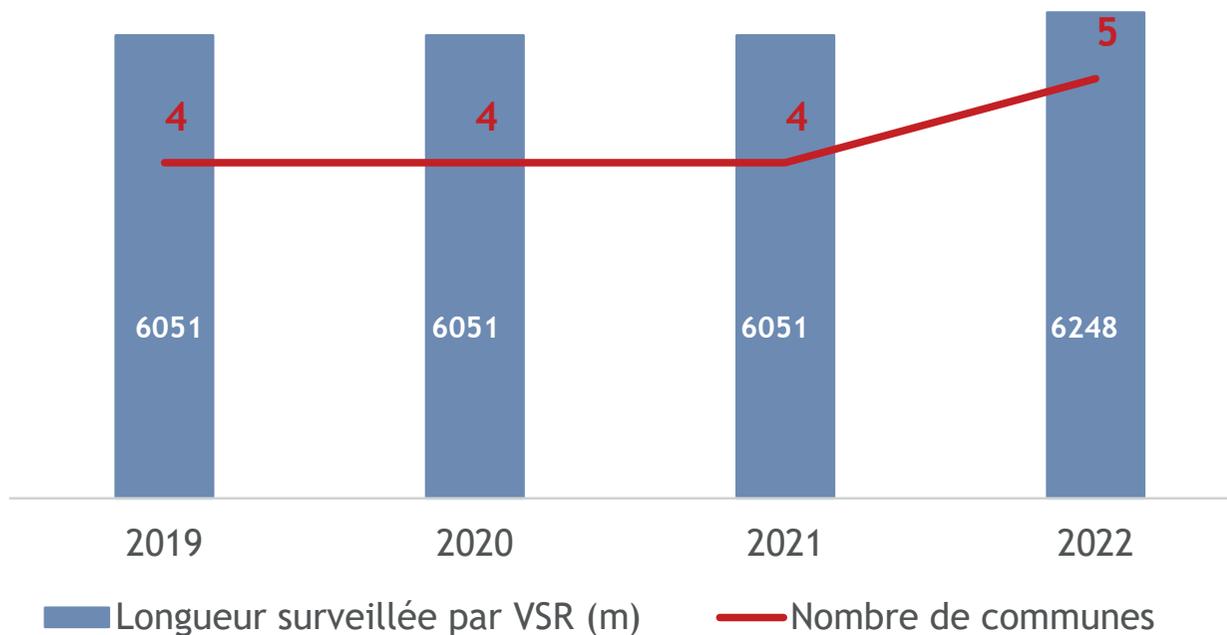
PYRAMIDE DES ÂGES



- ✓ La totalité du réseau propane est en moyenne pression B. Le réseau est jeune, de 10,8 ans en moyenne. Il dispose de 23 robinets actifs positionnés sur le réseau afin de permettre l'isolement des tronçons éventuellement sujet à incident.
 - L'alimentation en gaz se fait à partir de 18 citernes pouvant stocker 54 tonnes de gaz propane. L'inventaire technique recense 267 branchements individuels (+5 sur Roche). 209 sont actifs, soit un taux de 22 % de branchements improductifs.
 - Il a été constaté une bonne cohérence entre les inventaires technique et cartographique (écart de seulement 77 m). Certains réseaux de Roche (39 m) et Septème (207 m) cartographiés en classe C sont à documenter en classe A.
- ✗ Des incohérences importantes ont été relevées dans la base patrimoniale. La longueur des canalisations mises en service a été surestimée de 3 365 m. Primagaz a précisé que certaines longueurs de tranchées avaient été prises en compte par erreur.

- ✓ La totalité du réseau a été surveillée à l'aide d'un Véhicule équipé pour la Surveillance des réseaux (VSR). L'activité de surveillance n'a pas détecté de fuite sur le réseau. L'objectif du concessionnaire est de surveiller l'ensemble du réseau tous les ans.
- ✓ Primagaz a transmis son plan de maintenance qui a permis de constater que la surveillance des ouvrages avait été correctement réalisée en 2022. Les dépenses de maintenance s'élèvent à 7 393 €. Elles ont progressé de 2 293 € lié aux coûts du forfait d'astreinte pour Valencin et aux dépenses de maintenance curative réalisée sur Roche et Septème (intervention sur un coffret client endommagé et sur une micro-fuite d'un joint de détente). Il a été toutefois remarqué que la commune de Grenay avait été surveillée au même titre que les autres communes alors que le réseau n'est pas en gaz et que la surveillance du réseau de Valencin avait été moindre.

ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE



- 3 appels d'urgence enregistrés en 2022 ont donné lieu à 2 incidents. Comme l'an dernier, TE38 constate que les appels et incidents ne sont pas identifiés avec un numéro de dossier, ce qui rend difficile leur traçabilité.



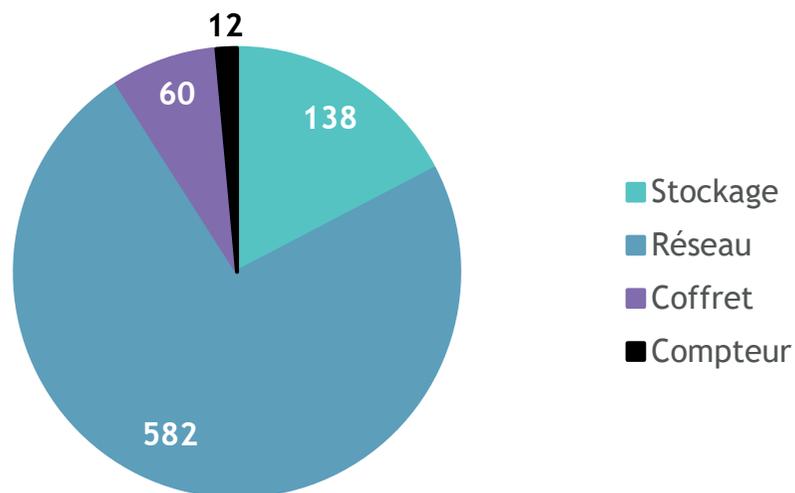
- ✘ Les investissements ont été limités à la création d'un branchement individuel d'un montant de 1,6 k€. Aucune étude de rentabilité n'a été produite sur la concession.
- Malgré les efforts du nouveau responsable commercial, il y a peu de perspective de développement de la concession. Le placement du gaz est difficile avec les nouvelles dispositions réglementaires sur les bâtiments neufs et la concurrence de nouvelles énergies moins productrices de gaz à effet de serre et subventionnées. Toutefois, Primagaz poursuit ses campagnes commerciales en 2023 sur les communes avec un réseau de distribution.



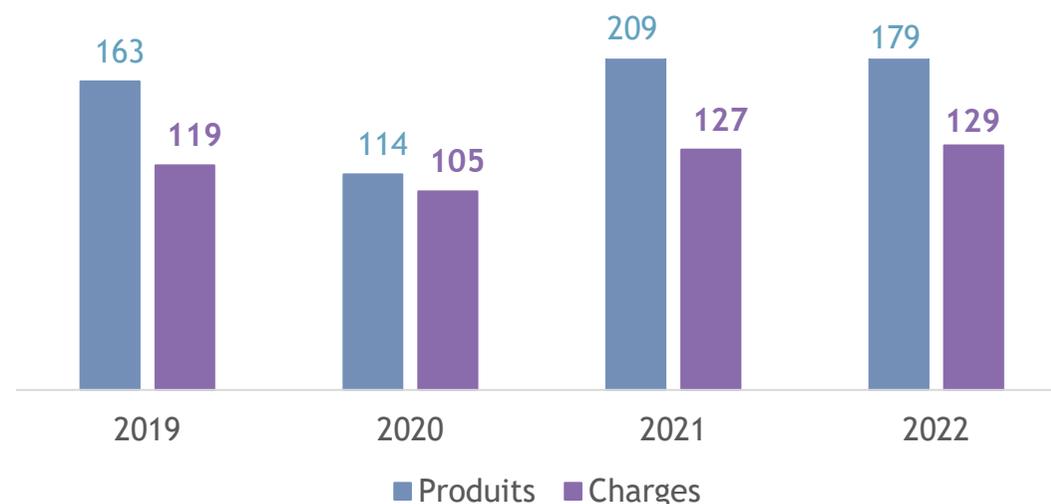
LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

- Le patrimoine concédé est immobilisé pour 792 k€ en stagnation par rapport à 2021. Il est constitué à 465 k€ de biens de retour, à 104 k€ de biens de reprise et à 223 k€ de biens remis gratuitement lors de tranchées ouvertes. Ramenée au nombre d'usagers, la valeur brute est de 3 754 k€.
- L'amortissement des ouvrages, qui traduit leur dépréciation, est de 38 %.
- Le droit du concédant correspond à la valeur des biens remis gratuitement, soit 226 k€. Le ticket de sortie est de 261 k€. Il est en baisse de 7,2 %.

VALEUR BRUTE DES BIENS CONCÉDÉS (K€)



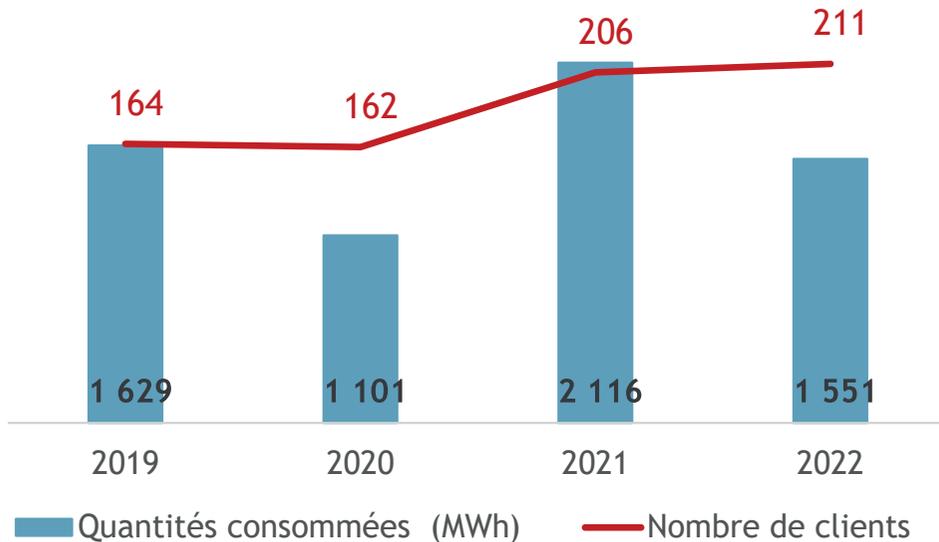
RÉPARTITION DES PRODUITS ET CHARGES DU COMPTE D'EXPLOITATION (K€)



- Le résultat net du compte d'exploitation est positif à 50 k€, mais en baisse de 32 k€. Il a été constaté une hausse des frais de siège (20 680 € contre 8 144 € en 2021) qui a été justifié sur la base du temps passé par le service exploitation en 2022. Il a également été constaté une hausse des charges de stockage de gaz de 17 466 € en lien avec une augmentation du stock et du prix du gaz.

- Le nombre d'utilisateurs est de 211 en 2022, soit 5 utilisateurs supplémentaires de type P1 et P2 qui ont des consommations inférieures à 30 MWh/an. Le nombre de clients de la base client est différent du nombre de compteurs actifs de la base technique à fin 2022 (207). Il semble que la base technique des compteurs ne soit pas à jour.
- L'énergie totale acheminée est en baisse de 26,7 % : 1,5 GWh contre 2,1 GWh en 2021. La baisse des consommations s'explique par des températures hivernales élevées et par un effort de sobriété des consommateurs. Cette baisse est un peu moindre, car une rupture de chronique a été observée sur les consommations des clients de type P4 (>60 MWh/an) avec une non-prise en compte des consommations en 2020 des jardins du mail et une régularisation des consommations 2020 en 2021.

QUANTITÉS DE PROPANE CONSOMMÉES ET NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS



ÉVOLUTION DE LA FACTURE TTC DE GAZ PROPANE D'UN USAGER MOYEN (CONSOMMATION DE 14 MWH PAR AN)

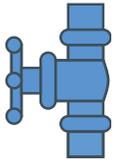


- Le prix du propane a augmenté en lien avec la crise énergétique et la guerre en Ukraine. La clause de modération du contrat qui limite la hausse à 7 % à chaque révision de tarif a été appliquée en avril 2022.
- 5 réclamations ont été enregistrées en 2022. Elles ont principalement concerné la relève et la facturation.



POINTS FORTS ET FAIBLES DE LA CONCESSION

PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS



Un réseau jeune et de bonne qualité. Absence de réseau sensible



L'absence de réseau sur les communes de Bonnefamille, Charantonnay et d'Oytier-Saint-Oblas
L'absence d'utilisateur sur Grenay
Investissement de 1,6 k€ en 2022

SÉCURITÉ



Transmission des données relatives à l'activité de surveillance et maintenance
2 incidents en 2022
Surveillance des réseaux tous les ans. Absence de fuite détectée lors de la surveillance réseaux
Aucun dommage aux ouvrages

COMPTABILITÉ



Un résultat d'exploitation bénéficiaire (50 k€)
Un ticket de sortie en baisse de 7 %



L'inventaire comptable présente des anomalies (quantités, nature juridique des compteurs)

CLIENTÈLE



Une légère augmentation du nombre d'utilisateurs dans un contexte défavorable



Une hausse du prix du propane limitée par la clause de modération du contrat de concession

RECOMMANDATIONS À PRIMAGAZ :

- Pour le prochain exercice, TE38 demande à PRIMAGAZ de :
D'être vigilant sur la tenue des données de maintenance

D'être vigilant sur les consommations des clients P4 des jardins du mail

De communiquer les mouvements de clients au cours de l'exercice

De mieux identifier les appels et incidents avec un identifiant unique pour améliorer le suivi

De documenter en classe A les réseaux des communes de Roche, Septème encore en classe C

Mettre en cohérence les bases techniques, patrimoniales et cartographiques

Compléter la base des données techniques des robinets



PAROLE À

M. Jean-Marc LANFREY,

Vice-Président en charge des concessions d'énergies

Ce rapport sur le service public de la distribution de gaz combustible s'adresse tout autant aux concessionnaires, aux élus, qu'aux usagers, tous soucieux du bon fonctionnement du service. Il comporte donc des niveaux d'informations variés : détaillés pour certains, plus concis pour d'autres, et en montrant les progrès en matière de gouvernance.

Le bilan des analyses effectuées en 2023 par TE38 assisté d'un cabinet spécialisé est globalement satisfaisant avec pour GRDF des avancées à poursuivre, sur les rendus en matière de surveillance des ouvrages, de repérage et sécurisation des branchements. Les nouvelles dispositions réglementaires y ont fortement contribué à l'exception de l'accord local sur la communication future du détail des passifs associés aux compteurs. Malgré cet accord, conforme à la description de l'annexe au contrat de TE38 sur l'inventaire des ouvrages concédés comprenant désormais les compteurs, force est de constater que les informations en matière comptable et financière sont encore trop peu détaillées.

S'agissant des investissements, ils sont fortement orientés vers la transition énergétique (quatre fois supérieurs aux années antérieures à 2000) en particulier pour raccorder les producteurs de gaz vert et renforcer le réseau (maillage). Ils restent conséquents pour la desserte de nouveaux usagers, et en progression sur la concession TE38, fait à souligner sur le périmètre de TEARA regroupant les syndicats de la région Auvergne Rhône Alpes.

Pour ce qui concerne les nouvelles concessions attribuées à GreenAlp et Primagaz les principaux enjeux concernent les temps d'intervention sur incidents et les prix de l'énergie en l'absence de péréquation et de bouclier tarifaire (propane et gaz naturel confondus). Les usagers bénéficient néanmoins d'une clause de modération entre deux périodes sur l'évolution des tarifs de propane et d'acheminement pour le gaz naturel. Cette clause a été activée durant l'année 2022 pour le propane. Enfin, concernant le développement de la méthanisation en Isère et son injection dans les réseaux, TE38 reste mobilisé pour favoriser la réussite des projets via des actions d'informations (guide de la méthanisation à destination des élus), de financement de maillage si nécessaire (cas de la zone de Bièvre-Voirion en 2023) ou de participation à la gouvernance des unités de production via la SEM Energ'Isère.



AODE Autorité organisatrice de la distribution d'énergie

ATRD Accès des tiers au réseau de distribution

BP Basse pression inférieure à 50 mbar

CAR Consommation annuelle de référence

CCSPL Commission consultative des services publics locaux

CRAC Compte-rendu annuel de concession

CRE Commission de Régulation de l'énergie

CTA Contribution tarifaire d'acheminement

DSP Délégation de service public

FNCCR Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

GNV Gaz naturel pour véhicule

MPB Moyenne pression B de 0,4 à 4 bar

MPC Moyenne pression C supérieure à 4 bar

PCE Point de comptage et estimation

RE2020 Réglementation environnementale 2020

RODP Redevance d'occupation du domaine public

RODP Chantiers Redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux

RSF Recherche Systématique de fuite à pied

RSDG14 cahier des charges surveillance et maintenance des réseaux de distribution de gaz combustibles

TEARA Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes

TICGN Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel

VSR Véhicule équipé pour la surveillance des réseaux



Bruno VIORNERY

Chef de service

bviornery@te38.fr
04 76 03 38 45



Katell ATHANÉ

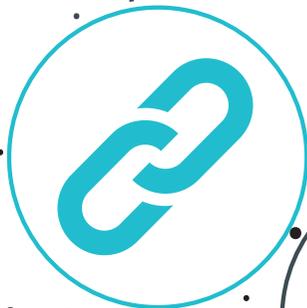
Contrôle des concessions

kathane@te38.fr

04 76 03 37 19

TE38 

04 76 03 19 20



www.te38.fr

contact@te38.fr



27 rue Pierre Sémard
38 000 Grenoble



territoire
d'énergie
ISÈRE